CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 054

Le jeudi 5 novembre 2026

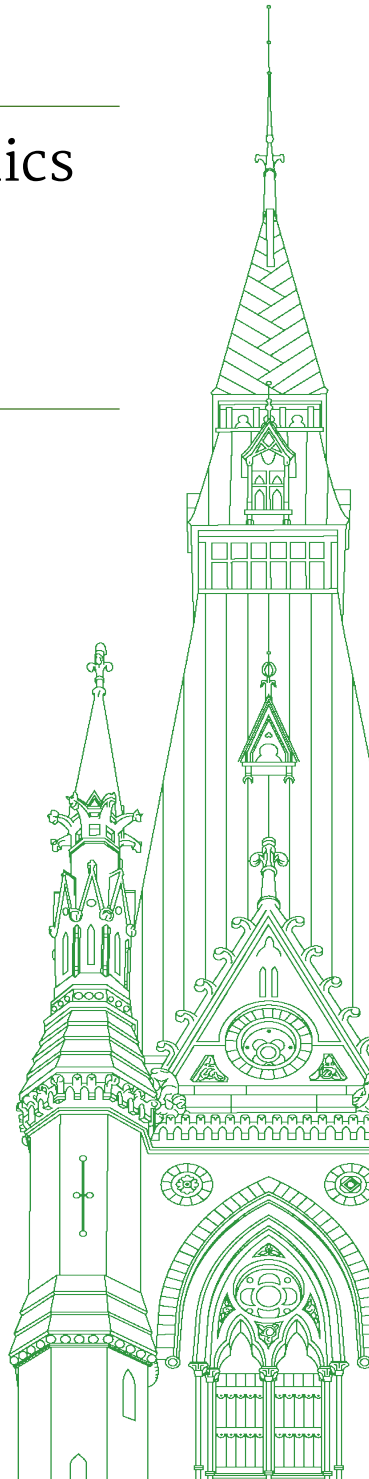

Président : John Williamson

Comité permanent des comptes publics

Le jeudi 5 novembre 2026

● (1100)

[*Français*]

Le président (John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC)): Bonjour, tout le monde.

J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 54e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Certains députés y assistent dans la salle, et d'autres y participent en ligne, sur Zoom.

[*Français*]

Conformément à l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité entreprend l'examen du rapport de la vérificatrice générale sur les activités du CANAFE, soit le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, pour lutter contre le blanchiment d'argent. Ce rapport a été renvoyé au Comité le jeudi 29 octobre 2026.

[*Traduction*]

J'aimerais rappeler aux participants quelques consignes. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence, mais ce n'est pas nécessaire lorsque vous posez vos questions. Je ne vois pas de problème à ce que vous interagissiez avec les témoins. Vous pouvez procéder sans trop de cérémonie.

J'aimerais rappeler aux témoins, même si je crois que vous le savez, que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin des services d'interprétation, je vous invite à préparer tout de suite votre oreillette et à sélectionner le canal approprié pour tirer pleinement profit du temps alloué à la période de questions. Si vous avez des problèmes techniques, signalez-le à la greffière; elle se fera un plaisir de vous aider.

Je vais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins et les remercier de prendre part à la séance d'aujourd'hui.

Du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, nous recevons M. Stéphane Sirard, directeur et président-directeur général par intérim, qui prononcera une déclaration liminaire, Mme Tina Matos, sous-directrice et dirigeante principale de la surveillance, Secteur de la surveillance, M. Michael-John Almon, sous-directeur par intérim, Partenariats, politiques et analyse, et Mme Patricia Bennett, sous-directrice par intérim, Secteur du renseignement.

Du Bureau du vérificateur général, nous avons M. Andrew Hayes, sous-vérificateur général, et M. Jean-François Nadeau, son bras droit, qui lui prêtera main-forte pour les questions techniques.

Monsieur Sirard, vous disposez d'environ six minutes. Vous pouvez dépasser un peu le temps qui vous est alloué. Je ne serai pas trop sévère. Nous voulons laisser la parole aux témoins le plus longtemps possible.

Chers collègues, je crois que vous connaissez les usages, mais je vous rappelle que vous aurez à gérer vous-mêmes le temps qui vous est accordé pour les questions. Lorsque votre temps sera écoulé, je laisserai le témoin répondre, mais si vous l'interrompez, je mettrai fin à l'échange sur-le-champ.

Sans plus tarder, je cède la parole à M. Sirard.

Stéphane Sirard (Directeur et président-directeur général par intérim, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada): Merci, monsieur le président.

Avant de commencer, j'aimerais souligner que nous sommes réunis dans le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de nous avoir invités à parler de l'évaluation de la vérificatrice générale des activités de CANAFE en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. En tant qu'organisation vouée à l'excellence, nous accueillons favorablement tous les commentaires qui nous aident à améliorer nos programmes et nos activités, notamment le rapport de la vérificatrice générale, auquel nous avons déjà commencé à donner suite à bien des égards dans le cadre de notre programme de modernisation. D'autres commentaires que nous avons reçus proviennent de l'évaluation récente du Groupe d'action financière — mieux connu sous le nom de GAFI —, l'organisme international d'experts qui établit des normes mondiales pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

[*Français*]

À la suite d'une évaluation exhaustive achevée cette année, le GAFI a reconnu que les renseignements financiers du CANAFE répondent, dans une très large mesure, aux besoins opérationnels des organismes canadiens d'application de la loi et de sécurité nationale.

Plus précisément, le GAFI a constaté que le CANAFE, en tant qu'unité du renseignement financier, produit des renseignements financiers d'une grande qualité qui sont utiles aux organismes d'application de la loi et qui sont utilisés dans 94 % de leurs enquêtes sur les infractions de blanchiment d'argent.

[*Traduction*]

L'évaluation du GAFI a également révélé que CANAFE communique rapidement des renseignements financiers aux organismes d'application de la loi lorsque les renseignements sont considérés comme urgents. Ces communications de renseignements sont fournies en quelques jours et, dans certains cas, en quelques heures. Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec les organismes d'application de la loi pour déterminer le niveau d'urgence. Parallèlement, nous avons amélioré notre processus de communication des renseignements financiers, et par le fait même, la rapidité à laquelle nous transmettons l'ensemble de nos renseignements financiers.

[*Français*]

En 2025-2026, nous avons produit 7 214 trousses de communication de renseignements financiers, fondées sur 3 007 communications uniques, soit le plus grand nombre de communications jamais produites par le CANAFE en une seule année. Nos communications uniques portaient sur 10 650 personnes présentant un intérêt pour les organismes d'application de la loi.

Ces communications de renseignements ont contribué à 348 projets d'enquêtes majeures ainsi qu'à plusieurs centaines d'autres enquêtes individuelles à l'échelle municipale, provinciale ou fédérale partout au pays, ainsi qu'à l'échelle internationale.

● (1105)

[*Traduction*]

En tant que directeur de l'organisme canadien de réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent chargé d'encadrer les fournisseurs de services financiers, je suis heureux que la vérificatrice générale ait reconnu que nous nous acquittons de notre travail de surveillance au moyen d'une approche officielle et bien organisée. Nous avons récemment mis au point et mis en œuvre un nouveau cadre de surveillance afin de faire progresser notre approche solide et axée sur le risque en matière de surveillance. Ce cadre offre plus de clarté, d'uniformité et de transparence dans la façon dont nous menons nos activités de surveillance, ce qui nous permet de nous concentrer sur les domaines du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes qui présentent les risques les plus élevés.

En mettant davantage l'accent sur les entreprises à risque élevé au cours de la dernière année, nous avons mené un nombre record d'examens et d'activités d'évaluation auprès des grandes banques et autres entités financières, ainsi que dans le secteur des entreprises de services monétaires. Cet accent mis sur les entreprises à risque élevé a entraîné une augmentation des mesures d'application de la loi dans tous les secteurs d'activité, y compris le plus grand nombre de pénalités administratives pécuniaires et le montant le plus élevé de pénalités en une année.

[*Français*]

Nous avons également affecté des ressources considérables au traitement du volume élevé de demandes d'inscription et nous avons concentré nos ressources sur l'automatisation de l'inscription des entreprises de services monétaires en tant qu'élément central de notre stratégie de modernisation plus large. Ce nouveau système sera mis en œuvre l'année prochaine.

[*Traduction*]

Enfin, les investissements stratégiques dans les technologies que nous avons effectués permettent d'intégrer ces technologies au système analytique de CANAFE et de tirer parti de l'analyse approfondie des données à l'appui de nos activités de renseignement et de surveillance.

En conclusion, CANAFE a accepté les recommandations de la vérificatrice générale. Nous sommes déterminés à nous servir de ces recommandations et de celles de l'évaluation du GAFI pour continuer à renforcer l'efficience et l'efficacité de nos activités de surveillance des entreprises et de production de renseignements financiers.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Hayes, puisque vous êtes un habitué, vous avez probablement remarqué ma petite entorse au protocole.

Cela dit, je vous accorde tout de même cinq minutes. Nous sommes prêts à entendre votre déclaration liminaire.

[*Français*]

Andrew Hayes (sous-vérificateur général, Bureau du vérificateur général): Bonjour, monsieur le président.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner devant votre comité aujourd'hui pour discuter de notre rapport intitulé « Les activités de CANAFE pour lutter contre le blanchiment d'argent », qui a été déposé la semaine dernière.

Je tiens d'abord à reconnaître que cette audience se déroule sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Je suis accompagné aujourd'hui de Jean-François Nadeau, le directeur qui a dirigé l'équipe d'audit.

Le CANAFE, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, joue un rôle important dans la lutte menée par le Canada contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nous avons toutefois constaté qu'il n'avait pas assumé efficacement ses deux responsabilités principales, à savoir fournir des renseignements financiers pour appuyer l'application des lois et veiller à ce que les entreprises respectent les lois en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Disposer de renseignements financiers opportuns et exploitables est essentiel pour aider les organismes d'application de la loi à identifier les personnes soupçonnées, à bloquer des biens et à prévenir le déplacement ou le blanchiment d'argent.

Nous avons constaté que les faiblesses dans les systèmes informatiques du CANAFE et dans ses capacités analytiques avaient ralenti la production de renseignements financiers. Après que des organismes d'application de la loi lui ont signalé des activités présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, il a fallu au CANAFE environ quatre mois, en moyenne, pour fournir des renseignements.

[*Traduction*]

La moitié des personnes ayant répondu à notre enquête ont indiqué avoir reçu ces renseignements trop tard pour qu'ils soient utiles. CANAFE a également produit moins de renseignements financiers proactifs, ce qui a limité sa capacité à détecter les menaces émergentes et à fournir de nouvelles pistes aux organismes d'application de la loi.

Nous avons également constaté que des outils inadéquats avaient limité la capacité de CANAFE à surveiller efficacement les entreprises soumises aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. En raison de la hausse du nombre d'entreprises placées sous sa surveillance, CANAFE a recouru davantage aux attestations fournies par les entreprises déclarantes et aux évaluations automatisées de la conformité. Ces évaluations sont produites plus rapidement, mais le niveau d'assurance qu'elles offrent quant à la conformité des entreprises avec la loi est faible par rapport à celui que permettent d'obtenir les examens plus approfondis exigeant plus de ressources.

De plus, deux ans après qu'un cyberincident l'a contraint à mettre son système d'inscription hors ligne, CANAFE était toujours aux prises avec un arriéré de demandes d'inscription ou de renouvellement présentées par les entreprises qui doivent se plier à une exigence d'inscription. Au moment de la publication du rapport, environ 2 500 demandes étaient encore en attente de traitement.

Enfin, nous avons constaté des faiblesses dans la manière dont CANAFE rend compte de son rendement. Ses rapports annuels mettent l'accent sur les activités et les extrants plutôt que sur les résultats de son travail. Il est donc difficile de savoir si CANAFE a contribué efficacement à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

CANAFE doit renforcer ses capacités d'analyse et ses outils de surveillance afin d'accroître et d'accélérer la production proactive de renseignements financiers. Ces améliorations sont essentielles s'il veut assurer adéquatement la protection du système financier canadien et la lutte contre la criminalité financière.

Monsieur le président, voilà qui met fin à ma déclaration liminaire. Mon collègue et moi répondrons avec plaisir aux questions des membres du Comité.

Merci.

● (1110)

Le président: Merci beaucoup.

Nous amorçons la première série de questions avec trois députés qui disposeront chacun de six minutes.

Monsieur Mantle, je vous laisse briser la glace. Vous avez six minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de CANAFE et du Bureau du vérificateur général de leur comparution.

La plupart de mes questions s'adresseront à vous, monsieur Sirard, de CANAFE. Je dois dire que votre déclaration liminaire m'a surpris. Je pense que si un observateur l'entendait, il croirait que tout va pour le mieux au CANAFE, mais pour reprendre un titre de Shakespeare, il y a quelque chose de pourri dans l'état du CANAFE.

Commençons avec les conclusions de haut niveau de la vérificatrice générale. Je n'ai entendu aucune de ces conclusions dans votre déclaration liminaire. Acceptez-vous la conclusion de la vérificatrice générale selon laquelle le CANAFE a échoué dans ses deux principaux mandats, à savoir veiller au respect des lois contre le blanchiment d'argent et produire des renseignements financiers?

Stéphane Sirard: Premièrement, nous accueillons certes favorablement les recommandations de la vérificatrice générale sur la façon d'améliorer notre efficacité, mais en ce qui concerne les résultats et la réalisation de notre mandat, nous avons publié la semaine dernière notre rapport annuel. Il révèle que nous avons mené un nombre record d'activités dans les secteurs du renseignement financier et de la surveillance. Encore une fois, nous avons enregistré une année record.

Nous avons fait l'objet d'une évaluation mutuelle du GAFI qui se penche sur l'ensemble des renseignements financiers et leur utilisation, ainsi que sur l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent. L'organisme a conclu que nous étions très efficaces pour fournir des renseignements financiers exploitables qui se traduisent par des résultats concrets.

Jacob Mantle: Pour que ce soit clair, je n'ai pas entendu de « oui », donc vous n'approuvez pas la conclusion de la vérificatrice générale. Je ne cherche pas à connaître votre avis sur ses recommandations d'amélioration. Je veux savoir si vous approuvez la conclusion factuelle de la vérificatrice générale selon laquelle vous ne faites pas votre travail.

Stéphane Sirard: Pour ma part, je m'inscris en faux contre la conclusion. Je répète qu'à la lumière des informations que je viens de fournir, nous sommes en mesure de réaliser notre mandat efficacement. Pourrions-nous être plus efficaces en acceptant et en mettant en œuvre les recommandations? Absolument.

Jacob Mantle: Pouvez-vous me dire quand vous avez informé, ou si vous avez informé, le ministre ou le bureau du ministre des Finances, à qui vous devez rendre des comptes, ainsi qu'au Parlement? Quand avez-vous informé le ministre des Finances de l'existence de problèmes importants au CANAFE, tels qu'ils ont été relevés par la vérificatrice générale?

Stéphane Sirard: J'ai fait part de certaines des principales conclusions du rapport à des hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

Jacob Mantle: Quand l'avez-vous fait?

Stéphane Sirard: C'était juste avant le dépôt du rapport.

Jacob Mantle: Cela devait être à la fin d'octobre?

Stéphane Sirard: C'est exact.

Jacob Mantle: D'accord.

Jusqu'à ce moment-là, vous informiez le ministre que le CANAFE fonctionnait comme il se devait et remplissait son mandat.

● (1115)

Stéphane Sirard: Eh bien, nous venons de faire l'objet de l'évaluation du GAFI, qui se penchait essentiellement sur l'ensemble du régime de lutte contre le blanchiment d'argent, tant du point de vue de la supervision que de celui du renseignement. De toute évidence, nous avons obtenu une très bonne note par rapport à nos homologues internationaux. Nous faisons l'objet d'un suivi régulier. Un certain nombre d'aspects de cette évaluation démontrent notre efficacité. J'ai mentionné les renseignements financiers, qui semblaient être efficaces et donner lieu à des résultats concrets.

Jacob Mantle: L'ancienne directrice, Sarah Paquet, a-t-elle démissionné à cause de l'audit de la vérificatrice générale?

Stéphane Sirard: Elle n'a pas démissionné.

Jacob Mantle: Que s'est-il passé? Pourquoi son mandat a-t-il pris fin? Est-ce la raison pour laquelle elle est partie?

Stéphane Sirard: C'est exact.

Jacob Mantle: Il n'y a aucun lien entre son départ du CANAFE et l'enquête de la vérificatrice générale.

Stéphane Sirard: Non, pas à ma connaissance.

Jacob Mantle: D'accord.

Je présume qu'un examen interne est en cours au CANAFE. Qui sera tenu de rendre compte des résultats de l'examen de la vérificatrice générale?

Stéphane Sirard: Au final, nous sommes un groupe. Nous sommes tous responsables des résultats. Nous sommes tous responsables de mettre en oeuvre les recommandations et de rendre compte des progrès réalisés.

Il y a un certain nombre de recommandations qui portent sur les renseignements financiers et la surveillance de la Chambre. De toute évidence, nous sommes collectivement responsables de les mettre en oeuvre.

Jacob Mantle: Avez-vous eu des discussions avec le bureau du ministre des Finances concernant les résultats de cet examen?

Stéphane Sirard: Je n'ai pas eu de discussion avec le bureau du ministre.

Jacob Mantle: Quelqu'un du bureau du ministre des Finances a-t-il communiqué avec vous, en votre qualité de directeur par intérim du CANAFE, à ce sujet?

Stéphane Sirard: Non, personne n'a communiqué avec moi.

Jacob Mantle: Le bureau du ministre des Finances n'a manifesté aucun intérêt à ce sujet.

Stéphane Sirard: Je dirais que la réunion d'information que nous avons tenue et les renseignements que nous avons fournis ont peut-être été suffisants.

Je tiens à répéter que l'efficacité du CANAFE et de l'ensemble du régime vient de faire l'objet d'une évaluation. Je pense que les conclusions sont très positives. Maintenant, il y a des aspects que nous devons évidemment améliorer en tant qu'organisme et régime dans son ensemble. Je suis persuadé que le bureau du ministre a été informé de ces évaluations, et le rapport a été publié à la fin de septembre, si je ne m'abuse.

Jacob Mantle: Je vous remercie de vos observations.

J'aurai d'autres questions à poser, mais je dois dire que je trouve extrêmement préoccupant que vous pensiez que tout va bien et que vous vous appuyiez sur un rapport externe du Groupe d'action financière plutôt que sur un véritable audit qui a été réalisé sur plusieurs mois. C'est profondément inquiétant. Je pense que nous devons accepter les résultats de cet audit avant même d'essayer de résoudre les problèmes.

Le président: Merci, monsieur Mantle.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Yip pour six minutes, je vous prie.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Sirard, voulez-vous répondre au dernier intervenant?

Stéphane Sirard: Monsieur le président, ai-je la permission de répondre?

Le président: Oui. C'est le temps de Mme Yip.

Stéphane Sirard: Merci.

Je tiens à rappeler que le GAFI est l'organisme international d'experts chargé des évaluations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces évaluations sont un processus à long terme. De notre côté, nous y avons travaillé pendant près de trois ans pour recueillir des informations et nous préparer à cette évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation est composée d'experts dans le domaine. En tant qu'unité du renseignement financier, nous avons été évalués par des experts qui travaillent dans des services du renseignement financier et qui comprennent la dynamique et le fonctionnement de ce secteur. On fait la même chose pour la supervision.

C'est l'organisme international d'experts. Il a évalué l'efficacité globale du régime, non seulement le fonctionnement du CANAFE, mais aussi la manière dont le CANAFE s'inscrit dans le cadre plus large du régime de lutte contre le blanchiment d'argent. Il a estimé, certainement en ce qui concerne les renseignements financiers, que nous sommes très efficaces, que nos travaux étaient fournis dans les plus brefs délais, au besoin, et que nous avons produit des résultats. Ces travaux ont été utilisés dans la plupart des enquêtes sur le blanchiment d'argent et ont été jugés de grande qualité.

Jean Yip: Pourquoi fallait-il en moyenne quatre mois pour fournir des renseignements financiers?

Stéphane Sirard: En tant qu'organisation, nous devons établir les priorités. Nous disposons d'un grand nombre de dossiers d'informations fournis par les forces de l'ordre. Nous devons tous les examiner et les classer par ordre de priorité.

Je veux revenir à l'évaluation du GAFI, qui a reconnu que lorsque des dossiers sont jugés urgents ou prioritaires, 40 % d'entre eux sont traités dans un délai de 10 jours. J'ai dit dans ma déclaration liminaire que nous sommes souvent en mesure de fournir des renseignements financiers en quelques heures, au besoin. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organismes d'application de la loi pour redéfinir les priorités des dossiers. Si un dossier de routine devient soudainement prioritaire et urgent, nous reclasserons les priorités et le traiterons rapidement.

Je souhaitais également soulever que nous avons aussi récemment perfectionné notre processus pour améliorer la rapidité de traitement de l'ensemble des dossiers.

● (1120)

Jean Yip: Pour les autres qui ne donnent pas les résultats en quelques heures, pourquoi faut-il plus de temps?

Stéphane Sirard: Je vais céder la parole à Mme Bennett, qui pourra vous expliquer certains aspects du processus, la manière dont nous travaillons et comment nous parvenons à l'améliorer.

Patricia Bennett (Sous-directrice par intérim, Secteur du renseignement, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada): Merci.

Je dirais que notre travail prend le temps qu'il faut. Notre mandat consiste à recevoir et à analyser l'information. Il ne s'agit pas d'un simple transfert de renseignements entre les entités déclarantes et les forces de l'ordre. Par conséquent, lorsque nous recevons des informations au centre, nous avons le mandat de les analyser et de les évaluer, ainsi que d'élaborer des trousses de renseignement.

Le blanchiment d'argent est complexe. Nous recevons beaucoup de renseignements des forces de l'ordre, des entités déclarantes et d'autres sources telles que les bases de données publiques. Nous analysons toutes ces informations et créons nos trousses de renseignement. Il faut notamment cerner les liens, les personnes concernées et les flux financiers. Souvent, les dossiers peuvent contenir des informations issues de centaines, voire de milliers de déclarations, ainsi que de milliers de données transactionnelles. Cela peut donc être très complexe.

Je dirais qu'habituellement, les divulgations les plus complexes prennent plus de temps. Celles qui sont plus simples prennent moins de temps. En cas d'urgence, nous sommes en mesure d'établir des priorités en fonction des risques les plus élevés, des priorités des forces de l'ordre et de ce que nous pouvons traiter plus rapidement que la moyenne. À l'heure actuelle, je dirais que notre moyenne est un peu moins de 90 jours. Encore une fois, c'est une moyenne, et nous traitons de nombreux dossiers bien plus rapidement.

Pour vous donner un exemple concernant le fentanyl et l'extorsion, nous traitons actuellement les dossiers liés au trafic illicite de fentanyl en 20 jours en moyenne. Pour l'extorsion, c'est à peu près le même délai, compte tenu de la priorité qu'accorde le gouvernement à ces dossiers.

Jean Yip: Avez-vous constaté une amélioration dans les communications de renseignements financiers?

Patricia Bennett: Nous avons constamment cherché à améliorer nos processus, que ce soit en réduisant les communications, en redéfinissant ce que nous divulguons ou en discutant avec les forces de l'ordre des renseignements les plus utiles dont elles disposent. Nous avons modifié nos processus afin de réduire le temps nécessaire à leur examen. Nous avons également fourni aux analystes de nouveaux outils permettant d'automatiser certaines tâches qui étaient auparavant effectuées manuellement, ce qui a permis d'accélérer les délais de communication.

Jean Yip: Certaines petites entreprises ont été victimes d'extorsion. Ces incidents ont fait l'actualité au cours de la dernière année. Quelles mesures sont prises pour accorder la priorité aux ressources du renseignement financier afin de lutter contre l'extorsion?

Patricia Bennett: Dans le secteur du renseignement, nous avons choisi d'accorder la priorité à ces dossiers — ce qui explique la réduction des délais de traitement que j'ai mentionnée — et, grâce aux investissements du gouvernement, nous avons pu recruter du personnel supplémentaire. Nous sommes également présents sur le terrain, partout au pays, et collaborons avec les forces de l'ordre pour comprendre les priorités en matière d'extorsion et les dossiers sur lesquels elles travaillent, ce qui nous permet de leur fournir des renseignements qui leur sont utiles dans leur travail.

Depuis le 1er février, je crois que nous avons signalé 268 cas d'extorsion, en relevant, parmi des milliers de transactions potentielles, des informations pouvant être utiles. Nous avons également collaboré régulièrement sur le terrain avec les forces de l'ordre dans les principaux centres du pays, communiquant avec près d'un millier d'agents, que ce soit dans le cadre de conversations opérationnelles concernant des dossiers précis ou pour des occasions de formation et d'éducation sur la manière dont notre travail peut les aider.

Le président: Voilà. Votre temps est écoulé, madame Yip.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole pour six minutes.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): J'aimerais remercier les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Sirard.

Je vais commencer par la conclusion du rapport de la vérificatrice générale, qui affirme, noir sur blanc, que le CANAFE ne s'est pas acquitté efficacement de ses responsabilités en matière de surveillance et de production de renseignements financiers exploitables.

C'est votre organisme qui est normalement au cœur du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. J'ai entendu un peu vos commentaires plus tôt.

Est-ce que vous reconnaissez que votre organisation a échoué à remplir efficacement une partie fondamentale de son mandat?

● (1125)

Stéphane Sirard: Je vous remercie de la question.

Comme je l'ai dit dans le passé, je suis en désaccord sur la conclusion générale. Encore une fois, j'apprécie les recommandations et nous les acceptons, parce que je pense qu'en y donnant suite, notre organisation pourra être beaucoup plus efficace.

Cela dit, pour ce qui de notre capacité à remplir notre mandat et à obtenir des résultats concrets, comme je l'ai mentionné plus tôt, l'évaluation du GAFI, une évaluation internationale réalisée par un groupe d'experts, a démontré que, en ce qui concerne le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent, nous avons quand même de bons résultats. Nous avons des choses à améliorer, mais, en ce qui concerne le renseignement financier, il a été démontré que nous sommes capables de produire des renseignements de très haute qualité qui sont utilisés dans 94 % des enquêtes sur le blanchiment d'argent. Selon notre rapport annuel, encore une fois, c'est une année record, tant du côté de la surveillance que du côté du renseignement.

Je voudrais également soulever un autre point. Je peux comprendre qu'on veuille évaluer strictement l'efficacité de l'agence, en regardant la production par analyste, par exemple. C'est un élément. Cependant, pour ce qui est de notre capacité, dans l'ensemble, à obtenir des résultats concrets, j'évoquerais certaines mentions médiatiques qui sont parsemées au sein du rapport annuel.

Maxime Blanchette-Joncas: Nous allons parler de résultats concrets. Dans votre allocution, vous avez mentionné que votre organisation était vouée à l'excellence, et je l'ai bien retenu. Nous allons essayer de démystifier ce qu'est l'excellence pour vous.

Dans un audit qui date de 2004 — ça fait quand même plusieurs années —, le Bureau du vérificateur général constatait déjà que le CANAFE rendait compte surtout du nombre d'activités menées, sans mesurer suffisamment leurs effets. En 2026, c'est le même problème: on relève encore une lacune comparable. C'est une drôle de surprise.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi une organisation qui est vouée à l'excellence donne encore des chiffres sur ses activités sans démontrer suffisamment les résultats obtenus?

Stéphane Sirard: Encore une fois, je vais me référer à l'évaluation du GAFI, parce que c'est la meilleure information concrète qui démontre l'efficacité d'un régime. Évidemment, les résultats sont très clairs de ce côté-là.

Pour ce qui est des mesures de rendement, nous sommes d'accord avec la vérificatrice générale. Nous avons même déjà saisi le Conseil du Trésor de notre intention de changer notre cadre de référence en ce qui a trait aux mesures. Nous ne sommes évidemment pas en désaccord sur cette recommandation. Il est important de démontrer une certaine forme d'efficacité du début à la fin pour voir si nous progressons dans la bonne direction ou non.

Si on regarde la croissance des activités au cours des dernières années, certainement en matière de renseignement, mais également en matière de surveillance, on constate qu'avec un nombre égal d'analystes, nous avons presque triplé la production de renseignements financiers. Alors, manifestement, c'est une mesure concrète.

Ensuite, comme je l'ai dit, les mentions médiatiques démontrent clairement comment notre renseignement est utilisé pour obtenir des résultats concrets en matière d'arrestations et de saisies d'actifs, entre autres.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Sirard, dois-je comprendre que vous n'êtes pas d'accord sur les indicateurs de rendement utilisés par la vérificatrice générale?

Stéphane Sirard: Non. Ce que je mentionne, c'est que, quand on regarde l'efficacité du CANAFE, il y a plusieurs autres éléments qu'il faut considérer. Évidemment, je me réfère encore à l'évaluation internationale, dans laquelle on a examiné, avec une méthodologie exhaustive, l'efficacité de l'agence et du régime dans son entièreté.

Maxime Blanchette-Joncas: Qui a validé les indicateurs de rendement qui sont présentés au Parlement pour démontrer votre efficacité?

Stéphane Sirard: Nous avons un comité de vérification. Comme je l'ai dit, nous avons informé le Conseil du Trésor au sujet des nouveaux indicateurs qui ont été soumis. Je pense que, dans le prochain rapport sur l'année suivante, nous allons être capables de présenter des résultats en fonction de ces indicateurs.

Maxime Blanchette-Joncas: Je reviens aux recommandations de 2004. Vous parlez de rapports internationaux qui disent que vous êtes quand même bons, mais, en 2004, le Bureau du vérificateur général recommandait déjà la mise en place de mécanismes permettant de mesurer l'effet réel des renseignements communiqués. En 2026, plus de 20 ans plus tard, il conclut encore que le CANAFE rend compte du nombre d'activités qu'il mène plutôt que de leurs résultats. J'essaie de comprendre ce qui se passe.

Vous nous parlez de rapports internationaux, mais, concrètement, pourquoi cette recommandation n'est toujours pas appliquée après deux décennies?

● (1130)

Stéphane Sirard: C'est un aspect qui n'est pas tout le temps évident à mesurer. Une des choses que nous allons devoir faire, justement, à la suite de l'évaluation du GAFI, c'est trouver des mesures nous permettant de collecter l'information de façon continue pour démontrer un résultat concret.

J'ai parlé des mentions médiatiques. C'est un exemple parmi tant d'autres. Il y en a entre 35 et 50 par année. Encore une fois, ça démontre concrètement une certaine forme d'efficacité.

Est-ce qu'il y a des mesures plus élaborées que nous devons mettre en place? Encore une fois, nous sommes d'accord sur les recommandations de la vérificatrice générale, mais je pense que c'est une mesure qui doit être élaborée de façon beaucoup plus globale avec les différents partenaires pour être capable de faire le suivi de la progression.

Évidemment, nous travaillons indépendamment des organismes d'application de la loi. Une fois que notre renseignement est divulgué, c'est leur information, et cela peut prendre beaucoup de temps pour la traiter et mener les enquêtes.

Alors, il n'est pas impossible de recenser tous les résultats, mais ça peut être un peu plus complexe. Encore une fois, le GAFI a tenté d'accomplir cet exercice et en a conclu que le renseignement financier mène à des résultats concrets et positifs.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant entamer notre deuxième série de questions avec cinq députés qui disposeront de temps de parole variés.

Monsieur Stevenson, vous prendrez la parole en premier avec cinq minutes, je vous prie.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci, monsieur le président.

J'avais de nombreuses questions, mais certains des témoignages m'ont déjà amené à me poser d'autres questions.

Pour être clair, vous avez dit que vous ne souscrivez pas aux conclusions de la vérificatrice générale sur votre façon de travailler, mais vous avez également déclaré que vous quatre ici présents êtes au final responsables de ces changements. Vous n'avez pas eu de discussion avec le ministre, alors qui va assumer la responsabilité? Quelles mesures seront prises si vous êtes responsables et que vous ne...? Essentiellement, qui sera sanctionné pour ne pas avoir mené ce projet à bien?

Stéphane Sirard: Conformément à l'audit et aux recommandations, nous avons déjà établi notre plan pour chacune des recommandations. Ce plan d'action comporte évidemment un certain nombre d'échéances que nous avons mis en évidence.

Pour répondre directement à votre question concernant la reddition de comptes, je pense que nous rendons tous des comptes et que nous disposons d'un plan d'action interne pour aller de l'avant et traiter ces questions.

William Stevenson: Je vais approfondir un peu plus certains points.

Le rapport de la vérificatrice générale mentionne le recours accru à des évaluations reposant sur des renseignements autodéclarés. Ma question s'adresse probablement davantage à Mme Bennett, qui a parlé des changements que vous avez apportés. Je sais que notre régime fiscal repose beaucoup sur l'autodéclaration, mais les particuliers ont une grande responsabilité à cet égard. Il y a d'autres raisons pour lesquelles les gens produisent leur déclaration de revenus. Faire une autodéclaration au CANAFE n'a probablement pas les mêmes avantages.

Dans ma pratique, en tant que comptable, quelques bijoutiers ont dû faire une déclaration, car ils avaient des transactions de plus de 10 000 $. Ils ne le savaient même pas.

J'ignore d'où viennent vos renseignements. Avez-vous fait une analyse coûts-avantages pour déterminer en quoi l'autodéclaration serait préférable à l'obligation redditionnelle proactive, c'est-à-dire la recherche des transactions? En quoi cela améliorera-t-il votre situation? Pour moi, il me semble que ce ne sera pas le cas.

Stéphane Sirard: Je vais céder la parole à Mme Matos, qui pourra expliquer comment nous avons mis en œuvre notre approche fondée sur le risque et en quoi la surveillance modérée s'inscrit dans ce cadre. D'autres éléments sont également en jeu, et elle pourra vous en dire davantage à ce sujet.

Tina Matos (Sous-directrice et dirigeante principale de la surveillance, Secteur de la surveillance, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada): Merci.

Permettez-moi de revenir en arrière et parler du point que vous avez soulevé au sujet des attestations par les entités elles-mêmes. Il s'agit d'un outil important pour nous, mais ce n'est qu'un outil parmi tant d'autres dans notre trousse d'outils de surveillance. Quant aux nouveaux secteurs et aux secteurs que nous ne comprenons pas très bien, nous avons divers outils.

Ce que la vérificatrice générale a souligné, c'est que nous avons beaucoup recours aux renseignements autodéclarés. Il s'agit de demander des renseignements aux entités déclarantes pour comprendre leurs programmes de conformité. Comprennent-elles qu'elles ont un programme de conformité? Ont-elles certains éléments, par exemple? Pour nous, c'est un moyen très efficace et à grande échelle d'avoir un portrait des entités déclarantes. Nous ne validons pas l'information; ce n'est qu'un outil parmi d'autres que nous utilisons.

J'ajouterais, concernant cette année, que lorsque la vérificatrice générale a examiné nos résultats, plus de 14 000 nouvelles entités déclarantes avaient adhéré au régime. Nous avons très délibérément recours à l'autoattestation pour avoir une compréhension de base au sujet de l'entité afin de pouvoir mettre en place une supervision plus approfondie et fondée sur le risque.

● (1135)

William Stevenson: Je suppose que ma question est la suivante: avez-vous fait une analyse quelconque pour déterminer, dans le cadre d'une analyse coûts-avantages, qu'il valait mieux privilégier l'autodéclaration plutôt que de rechercher activement ces renseignements par d'autres moyens, comme les documents bancaires?

Tina Matos: C'est une excellente question. C'est un élément d'information parmi d'autres, donc non, nous n'avons pas fait d'analyse coûts-avantages et ce n'est pas non plus une question de coûts. Dans nos fonds de renseignements, nous examinons ces données parallèlement aux fonds de renseignements et aux informations provenant d'autres organismes de réglementation.

William Stevenson: Qu'est-ce qui explique le recours accru à cette méthode de recherche de renseignements?

Tina Matos: Pour cette période, c'est en raison des 14 000 nouvelles entités déclarantes qui ont adhéré au régime. À ce moment-là, nous ne les connaissions pas très bien, alors pour cette période...

William Stevenson: J'ai une autre question; j'aimerais savoir ce que vous comptez faire au sujet des énormes arriérés. Si vous enquêtez sur un plus grand nombre de personnes, que faites-vous? Votre effectif a-t-il augmenté ou diminué? Cela entraîne-t-il des problèmes, comme l'augmentation des temps d'attente pour obtenir...

Le président: Merci, monsieur Stevenson.

Je vais permettre une réponse.

Tina Matos: Nous avons fait de grands efforts pour réduire l'arriéré constaté par la vérificatrice générale concernant l'inscription des entreprises de services monétaires. Nous avons été touchés par le cyberincident, comme la vérificatrice générale l'a souligné, ce qui nous a contraints à mettre nos systèmes hors ligne. Nous avons dû recourir à divers processus manuels, et nous avons accumulé un arriéré. Nous avons perdu en efficacité et l'arriéré s'est accru.

Lors de la vérification de la vérificatrice générale, notre arriéré était de plus de 2 700 cas. Nous avons depuis mené deux opérations intensives pour le réduire. Nous avons doublé nos ressources. J'ai remanié mon équipe afin de créer une équipe chargée de l'inscription des ESM. L'effectif est passé de 14 à 28 personnes. En outre, nous avons optimisé nos processus à deux reprises pour veiller à être aussi efficaces que possible.

En guise de contexte additionnel, j'ajouterais que le nombre de demandes a doublé durant cette période. Auparavant, nous recevions 13 demandes par jour, et nous en recevons maintenant 28. En fait, nous avons récemment reçu 54 demandes en une seule journée. L'augmentation des demandes a coïncidé avec la période où nous devions recourir davantage aux processus manuels.

Nous avons également ajouté des mesures d'efficacité. Nous avons fait savoir à l'industrie que seules les demandes complètes seront désormais acceptées, et l'optimisation de nos processus a entraîné des retards. Nous recevions des demandes incomplètes, puis nous demandions d'autres documents, etc. Nos exigences sont maintenant très claires, et cette approche a été bien accueillie par l'Association canadienne des entreprises de services monétaires. En août, nous avons également mis en œuvre une plateforme sécurisée de transfert de documents qui nous permet de communiquer efficacement avec les entreprises de services monétaires qui présentent une demande d'inscription.

Je suis ravie d'annoncer que notre arriéré est passé de 2 750 dossiers, à l'époque, à un inventaire actif de 1 933 dossiers. Nous sommes maintenant beaucoup plus productifs avec cet inventaire, et j'utilise le terme « inventaire » parce qu'il faut avoir suffisamment de renseignements pour traiter les demandes. Nous attendons des renseignements des clients pour plus de 58 % des dossiers; les retards ne viennent donc pas de nous.

Nous sommes beaucoup plus productifs qu'avant. En septembre 2025, nous traitions 143 cas par semaine, comparativement à 195 dossiers par semaine actuellement. En septembre, nous avons traité 900 dossiers. En octobre, c'était 1 200 dossiers, donc...

Le président: Merci, madame Matos. Je suis certain que quelqu'un vous demandera d'y revenir. Nous avons largement dépassé le temps imparti, mais je tenais à ce que vos commentaires figurent au compte rendu.

Monsieur Osborne, vous avez cinq minutes pour poser vos questions, ou Mme Matos peut terminer, si vous le souhaitez.

La parole est à vous, monsieur.

Tom Osborne (Cape Spear—Mount Pearl—Paradise, Lib.): Merci.

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Ma première question porte sur le rapport de la vérificatrice générale. J'aimerais m'attarder sur le Groupe d'action financière. Je vous demanderais d'être aussi concis que possible afin que je puisse poser ma deuxième question.

Quelles mesures avez-vous prises pour moderniser les technologies de l'information afin d'avoir un meilleur système de renseignements financiers proactifs? Comment avez-vous élaboré des normes de service?

Stéphane Sirard: Je vais céder la parole à Mme Bennett, qui pourra vous en dire davantage sur nos efforts de modernisation du système de renseignement financier. Cela a commencé il y a environ trois ans, et nous avons franchi plusieurs étapes importantes.

Elle pourra vous en dire un peu plus à ce sujet.

● (1140)

Patricia Bennett: Premièrement, parallèlement au développement de nouveaux systèmes et à la modernisation de notre travail d'analyse, nous examinons nos systèmes et processus actuels et nos façons de faire pour cerner des gains d'efficience, modifier les processus et ajouter le traitement automatique, lorsque possible. Nous visons ainsi à nous moderniser tout en poursuivant notre initiative de modernisation des outils analytiques.

En 2022, le gouvernement a investi dans le CANAFE pour moderniser son ensemble d'outils de renseignements et nous oeuvrons depuis à faire progresser cette initiative. Au 30 octobre, nous avions dépensé les deux tiers du budget alloué à ce projet. Il y a quelques années, nous avons lancé un processus d'approvisionnement comportant des exigences opérationnelles détaillées et des essais relatifs à la validation de principe, et nous avons reçu environ 75 propositions de soumissionnaires différents. Un contrat a été attribué en mars 2025, et nous poursuivons actuellement le développement de ces outils afin de moderniser nos systèmes.

Tom Osborne: Merci.

Le rapport de la vérificatrice générale et le Groupe d'action financière ont des points de vue légèrement différents sur le travail du CANAFE. Je tiens à le souligner. L'évaluation mutuelle se fait grâce à la collaboration de plusieurs organismes et de plusieurs pays. C'est une évaluation importante. Je tiens à m'assurer que ce soit bien compris de tous ceux qui suivent ces travaux, car l'évaluation a révélé que le CANAFE a obtenu d'excellents résultats pour l'identification des risques, la coopération nationale et internationale et l'utilisation des renseignements financiers pour protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Pourriez-vous en dire plus au sujet de l'évaluation? Qui y a participé? Quelle était l'importance de cette évaluation? Je veux dire, il s'agit d'une évaluation importante. Le Canada s'en est très bien tiré dans cette évaluation.

Stéphane Sirard: L'évaluation porte essentiellement sur un certain nombre d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, tant du côté de l'application de la loi que du côté de la réglementation. Je n'entrerai pas dans les détails concernant certains critères, mais 11 résultats immédiats permettent d'évaluer l'efficacité. Cela comprend la compréhension du risque, la coopération internationale, comme vous l'avez souligné, les mesures de supervision, la production de renseignements financiers, l'application de la loi et les enquêtes, la lutte contre le financement du terrorisme, le régime global de sanctions et la propriété effective.

Le Canada s'en est assez bien tiré pour bon nombre de ces questions. Là encore, l'évaluation de l'efficacité, qui porte sur l'ensemble du régime, repose sur un certain nombre de critères. Plusieurs partenaires sont impliqués. En ce qui concerne le renseignement financier, c'est en effet l'unité du renseignement financier du CANAFE qui produit ces renseignements, mais ce sont les organismes d'application de la loi qui les utilisent et qui doivent démontrer concrètement comment ils sont utilisés et mis à profit, ainsi que leur utilité pour identifier les avoirs et procéder à l'arrestation de certains individus.

Encore une fois, cela implique plusieurs organismes. Pour nous, il s'agit d'un processus rigoureux de près de trois ans au cours duquel les évaluateurs se rendent au sein de divers organismes pour poser des questions. Le processus est bien sûr coordonné par le ministère des Finances, qui est le principal responsable du régime. Les vérificateurs sont restés ici trois semaines, et ils ont examiné des milliers de pages, de statistiques et d'études de cas. Évidemment, nous avons dû défendre nos résultats lors de la séance plénière du GAFI. C'est un travail d'envergure.

Nous étions très satisfaits et très fiers, mais il y a certainement des points sur lesquels nous devons travailler. Des recommandations visant à accroître notre efficacité ont été formulées. À l'instar de la vérificatrice générale, nous avons un plan d'action interne, mais également un plan pour donner suite aux recommandations du GAFI. Compte tenu de l'évaluation, nous devons faire rapport dans trois ans. Il va sans dire que nous ne pouvons pas attendre; nous avons déjà commencé à mettre en œuvre certaines des recommandations.

Le président: Votre temps est écoulé. Merci beaucoup, monsieur Osborne.

Tom Osborne: Mais j'ai tant d'autres questions.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Comme tous les autres membres du Comité, sans aucun doute.

Poursuivons.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

● (1145)

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sirard, à la page 158 du rapport d'évaluation du GAFI, au paragraphe 472, il est mentionné que les délais de votre organisation peuvent permettre aux criminels de dissimuler leurs biens. Est-ce que vous reconnaissez ce constat?

Stéphane Sirard: En matière de renseignement financier, encore une fois, nous reconnaissons que, plus nous pouvons divulguer rapidement de l'information aux agences policières, plus elles peuvent agir rapidement.

Les enquêtes liées au blanchiment d'argent sont généralement des enquêtes de longue haleine. Elles peuvent durer plusieurs mois, parfois même plusieurs années. Ce sont des enquêtes extrêmement complexes.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous priorisons l'information qui est reçue. Si les organismes d'application de la loi, dans le cadre de leurs enquêtes, ont soudainement besoin d'informations pour une ordonnance de communication, par exemple, nous sommes capables d'adapter nos processus pour répondre à leur demande.

Maxime Blanchette-Joncas: Je répète ma question, monsieur Sirard: est-ce que vous reconnaissez le constat selon lequel la lenteur de votre organisation pour transmettre des informations peut permettre aux criminels de dissimuler ou de disperser leurs biens? C'est le GAFI qui dit ça. C'est le rapport que vous utilisez pour défendre le rendement de votre organisation.

Stéphane Sirard: Je répète ce que j'ai dit: dans un monde idéal, plus rapidement on peut transmettre l'information, plus rapidement on peut agir. Cependant, encore une fois, il doit y avoir une priorisation.

Maxime Blanchette-Joncas: Dans un monde idéal, à mon avis, quand on veut régler un problème, il faut commencer par le reconnaître. Aujourd'hui, ça ne semble pas être votre cas ni celui de votre organisation.

En 2004, le Bureau du vérificateur général recommandait déjà des cibles publiques. Le CANAFE annonçait qu'il allait établir des délais. Aujourd'hui, 22 ans plus tard, la vérificatrice générale nous dit dans son audit qu'il n'y a toujours pas de normes de service internes pour les renseignements réactifs.

Alors, combien d'années est-ce que ça prend, selon vous, pour reconnaître un problème et mettre en place des cibles pour qu'on puisse vraiment évaluer le rendement de votre organisation?

Stéphane Sirard: Encore une fois, ça fait partie des recommandations de la vérificatrice générale. Alors, évidemment, comme l'indique la réponse de l'équipe de gestion, nous allons voir comment nous pouvons établir certaines cibles internes pour être capables de démontrer une certaine efficacité.

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que vous vous engagez, monsieur Sirard, à transmettre au Comité les données établissant vos délais actuels pour les urgences et pour les autres dossiers, avec la méthode de calcul et les normes que vous appliquez?

Le président: Merci beaucoup.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Falk, vous êtes le prochain sur la liste. Vous avez cinq minutes.

Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les représentants du CANAFE de leur présence et le Bureau du vérificateur général de son rapport.

Monsieur Sirard, j'ai écouté votre témoignage et lu vos observations. Je trouve curieux que vous n'acceptiez pas les constatations de la vérificatrice générale et que vous ne soyez pas d'accord avec les conclusions du rapport.

Je suis également intrigué par le fait que vous ne cessiez de vous référer à l'« évaluation » — pour reprendre le terme que vous utilisez — réalisée par le Groupe d'action financière. En outre, vous vous abstenez toujours de critiquer ce rapport. Il s'agit d'un organisme qui évalue des indicateurs complètement différents de ceux que la vérificatrice générale examine lors de ses audits. C'est là la principale différence entre une évaluation et un audit. Il semble y avoir au sein de votre organisme un décalage entre les extrants et les résultats.

Dans l'une de vos dernières observations, vous indiquez que vous avez « imposé le plus grand nombre de pénalités administratives pécuniaires dont les montants étaient les plus élevés ». Je ne sais pas si l'on s'attend habituellement à ce que le CANAFE soit un organisme qui génère des revenus, ou simplement à ce qu'il identifie les cas de blanchiment d'argent et donne aux organismes d'application de la loi les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour contrer ces activités.

Ma question est la suivante: quand cet audit a-t-il eu lieu au sein de votre organisme?

Stéphane Sirard: Parlez-vous de l'audit du Groupe d'action financière?

Ted Falk: Non, je parle de l'audit de la vérificatrice générale.

Stéphane Sirard: L'audit s'est terminé en février dernier.

Ted Falk: Votre organisme aurait alors été consulté concernant les conclusions de l'audit. En fait, il est écrit que vous étiez d'accord avec certaines des recommandations.

Stéphane Sirard: C'est exact.

Ted Falk: Quand le ministre a-t-il été informé?

Stéphane Sirard: Comme je l'ai dit, j'ai informé les fonctionnaires du ministère des Finances, mais pas le ministre.

Ted Falk: Le ministère des Finances ne vous a donné aucune indication qu'il avait informé le ministre.

Stéphane Sirard: Non.

Michael-John Almon (Sous-directeur par intérim, Partenariats, politiques et analyse, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada): Si vous me le permettez, le Bureau du vérificateur général nous a avisés de ne pas transmettre les résultats de l'audit avant qu'il ait été déposé au Parlement.

● (1150)

Ted Falk: Cela comprenait le ministre des Finances.

Michael-John Almon: C'est l'avis que nous avons reçu.

Ted Falk: Est-ce exact, monsieur Hayes?

Andrew Hayes: Habituellement, nos rapports d'audit sont destinés au ministère concerné, en l'occurrence le CANAFE. Nous nous attendons à ce que le ministère ou l'organisme informe le ministre. Il est fréquent que les ministres soient informés du contenu des rapports. Nous offrons également aux ministres la possibilité de discuter avec la vérificatrice générale elle-même lorsque le rapport définitif est prêt. Toutefois, nous n'autorisons pas que le rapport soit transmis intégralement au ministre.

Ted Falk: Votre organisme a-t-il informé le ministre?

Andrew Hayes: Est-ce à moi que vous posez la question?

Ted Falk: Oui.

Andrew Hayes: Au nom de la vérificatrice générale, nous avons offert au ministre d'organiser une séance d'information au sujet de ce rapport, mais il n'a pas accepté notre offre, ce qui est tout à fait normal.

Ted Falk: Quand cette offre a-t-elle été faite?

Andrew Hayes: Au début du mois d'octobre. Habituellement, les séances d'information avec les ministres, s'ils acceptent notre offre, ont lieu dans la semaine précédant le dépôt du rapport.

Ted Falk: Donc, il y a eu des communications entre le CANAFE et le ministère des Finances au cours de l'audit pour dire que les choses n'allaient pas si bien. Ai-je raison?

Stéphane Sirard: Encore une fois, j'ai donné une séance d'information à des fonctionnaires du ministère des Finances vers la fin de l'audit pour leur présenter certaines constatations générales et certaines de nos recommandations.

Ted Falk: Quelle a été la réponse du ministère?

Stéphane Sirard: Ils ont pris acte des renseignements que je leur ai présentés. Comme je l'ai dit, nous venions de terminer l'évaluation internationale qui portait sur l'efficacité globale du régime. Certaines constatations correspondaient même aux constats du GAFI concernant l'amélioration des délais. Ils ont accepté les constatations et n'ont fait aucun autre commentaire.

Ted Falk: Quelle est la principale priorité de votre organisme, pour l'avenir?

Stéphane Sirard: À l'avenir, en tant que priorité absolue... Les deux audits présentent un ensemble de bonnes recommandations. Ma priorité — et la nôtre — est de donner suite à ces recommandations, y compris celles de la vérificatrice générale, parce que nous croyons fermement que cela nous permettra de devenir un organisme plus efficace, tant du côté de la surveillance que du côté du renseignement.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Tesser Derksen, qui dispose de cinq minutes.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous d'être ici.

J'ai examiné votre plan d'action détaillé en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale. Je vous remercie d'avoir fourni des détails.

J'aimerais vous poser une question sur les récents développements législatifs, en particulier sur la façon dont ils vont changer ou ont changé votre méthode de travail et sur la façon dont, espérons-le, ils vous aideront à mieux servir les Canadiens dans le cadre de votre mandat.

Plus précisément, je crois comprendre que le projet de loi C-12, la Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada, a modifié plusieurs lois, y compris la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Je suis désolée. Le titre de ces mesures législatives est très long. Cela a eu pour effet d'augmenter les sanctions administratives et pénales maximales prévues dans cette loi, comme nous l'avons déjà entendu, mais aussi d'ajouter de nouveaux outils et de nouveaux pouvoirs en matière d'échange de renseignements pour le CANAFE.

Pouvez-vous nous expliquer un peu comment ces changements législatifs ont touché votre travail?

Stéphane Sirard: Je vais céder la parole à M. Almon, qui pourra vous en dire plus sur certains de ces outils, mais Mme Matos pourrait d'abord nous parler de l'augmentation du montant des sanctions et de la façon dont nous sommes en mesure de peaufiner notre processus et nos lignes directrices afin de faire face à ces nouveaux changements.

Tina Matos: Un projet de loi a été déposé pour augmenter le montant des sanctions que nous pouvons imposer aux entités déclarantes qui ne se conforment pas à la loi que vous avez mentionnée. Les sanctions seront jusqu'à 40 fois plus élevées.

Nous nous sommes efforcés de préparer nos lignes directrices. Nous avons consulté l'industrie à ce sujet. Nous avons un comité consultatif avec Finances Canada sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La loi a été adoptée, mais en général, nous examinons le passé et les transactions qui ont eu lieu. Nous avons travaillé avec l'industrie pour mettre à jour les lignes directrices. Nous prévoyons de les publier d'ici la fin de l'année. Ensuite, nous irons de l'avant avec nos activités de surveillance dans le cadre de ce régime.

Sur ce, je cède la parole à mon collègue, M. Almon.

Michael-John Almon: En plus des changements liés à notre programme de surveillance, qui, à mon avis, ont beaucoup contribué à renforcer la façon dont nous traitons avec les entités déclarantes et à assurer la bonne circulation des renseignements financiers, des changements ont été apportés au régime, y compris l'introduction de la capacité d'échange de renseignements entre les entités du secteur privé. Cette mesure visait à éviter un cloisonnement potentiel par des acteurs criminels, qui prendront certains éléments de leurs activités et les concentreront au sein d'entités différentes.

Ainsi, en permettant aux entités du secteur privé de conclure des accords — des codes de pratique — approuvés par le Commissariat à la protection de la vie privée, les banques pourront dresser un meilleur portrait de ce qui est observé et améliorer les rapports qui nous sont transmis et, par extension, ceux qui sont transmis aux organismes d'application de la loi.

● (1155)

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

J'aimerais en savoir un peu plus sur la coordination opérationnelle dont vous avez déjà parlé. Le Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent, le PIRBA, a été lancé l'an dernier, je crois. Je comprends qu'il offre une tribune pour l'échange de renseignements, comme vous l'avez dit, entre les institutions financières et les forces de l'ordre. Le CANAFE joue un rôle dans ce partenariat.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur votre rôle à cet égard?

Michael-John Almon: Dans le contexte du PIRBA, nous sommes un peu plus passifs qu'actifs, en raison de la nature des renseignements que nous recevons et du respect de la vie privée à mesure qu'ils franchissent les différents seuils juridiques.

Nous profitons toutefois des activités qui y sont menées, parce qu'elles permettent de garantir que les organismes d'application de la loi et les entités du secteur privé — dans ce cas particulier, pour le PIRBA, il s'agit des plus grandes banques du Canada — sont en mesure de trouver des renseignements clés pour dresser un portrait plus holistique des activités criminelles potentielles qui se produisent et brosser un portrait plus ciblé et plus exhaustif du réseau, ce qui peut ensuite éclairer les communications qui sont faites aux organismes d'application de la loi.

Kristina Tesser Derksen: Vous avez évidemment pris en compte le rapport de la vérificatrice générale et les recommandations. Selon vous, en quoi ce nouveau type de partenariat influe-t-il sur la façon dont vous pouvez répondre à ces recommandations?

Michael-John Almon: Compte tenu du type de renseignements que nous recevons et des efforts de modernisation en cours au CANAFE, je pense que la circulation de l'information sera plus utile à nos partenaires chargés de l'application de la loi en général. Bon nombre des éléments seront réunis, ce qui permettra d'accélérer le traitement de l'information. Nous devrons toujours respecter nos obligations juridiques pour nous assurer que la communication répond à nos critères, à savoir des motifs raisonnables de croire qu'elle porte sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes ou les activités de contournement des sanctions.

Le président: J'ai bien peur que votre temps soit écoulé. Merci beaucoup.

Nous allons commencer notre troisième série de questions. Nous entendrons cinq députés qui disposeront de temps de parole variables.

Monsieur Mantle, vous avez de nouveau la parole pour cinq minutes.

Jacob Mantle: Merci, monsieur le président.

Monsieur Sirard, vous avez déposé un plan ministériel et vos résultats au Parlement en juin dernier. Est-ce exact?

Stéphane Sirard: C'est exact.

Jacob Mantle: D'après ce que je comprends, il aurait été déposé après les résultats de cet audit, qui a été achevé en février, comme vous venez de le dire dans votre témoignage.

Stéphane Sirard: C'est exact, oui.

Jacob Mantle: Qui a approuvé ce rapport avant qu'il ne soit déposé au Parlement?

Stéphane Sirard: C'est moi qui ai approuvé le rapport.

Jacob Mantle: Vous l'avez approuvé. D'accord.

J'aimerais attirer votre attention sur certaines contradictions que je vois entre ce rapport et les conclusions de la vérificatrice générale. Dans votre rapport ministériel, le CANAFE indique que 97 % des répondants ont déclaré que les renseignements que vous aviez communiqués étaient « exploitables ». Vous dites que le renseignement aide la police à obtenir des mandats, à identifier des sujets et à enquêter sur les réseaux criminels, mais la vérificatrice générale a constaté que le délai moyen pour obtenir les renseignements était de 112 jours. La moitié des répondants ont dit que les renseignements arrivaient trop tard pour être utiles. Seulement le tiers a fait valoir que les renseignements avaient mené à de nouvelles enquêtes.

Comment le renseignement financier peut-il être à la fois exploitable et trop tardif pour être utile?

Stéphane Sirard: Je tiens à souligner qu'en ce qui concerne la référence à la moitié des répondants, je pense que la vérificatrice générale a reconnu que les renseignements n'étaient pas statistiquement valides, mais qu'ils pouvaient être utilisés comme renseignements qualitatifs. Encore une fois, la façon dont le renseignement financier peut être exploitable ne tient pas nécessairement au fait que... Le renseignement financier peut être utile de nombreuses façons. L'une des façons dont il est utile...

Jacob Mantle: Monsieur Sirard, le renseignement ne sert-il pas principalement à aider la police à attraper les criminels et à mettre fin au blanchiment d'argent? La moitié d'entre eux disent qu'il était trop tard pour être utile.

Stéphane Sirard: Encore une fois, l'information n'est pas valide sur le plan statistique. Dans le rapport annuel, on démontre clairement à plusieurs reprises que les renseignements financiers donnent lieu à des résultats concrets. Nous devons établir l'ordre des priorités en ce qui a trait aux renseignements que nous recevons. Lorsqu'un cas est urgent, nous sommes en mesure d'adapter nos processus et de veiller à ce que les forces de l'ordre obtiennent les renseignements en temps opportun.

● (1200)

Jacob Mantle: J'aimerais que nous parlions d'un autre facteur. Le CANAFE a dit dans son plan ministériel que vous travaillez toujours « de manière proactive »: en vous concentrant de manière proactive sur les domaines dans lesquels les entreprises sont « vulnérables », en évaluant de manière proactive les « risques pertinents » et en visant à « révolutionner le renseignement financier en mettant l'accent sur le traitement en temps réel ». Ce sont les mots du CANAFE. Cependant, la vérificatrice générale a constaté que les divulgations proactives étaient passées de 38 % de toutes les divulgations en 2021-2022 à seulement 23 % en 2024-2025. Autrement dit, le CANAFE est de moins en moins proactif.

Pourquoi le CANAFE disait-il au Parlement que vous deveniez plus proactifs et que vous aidiez les forces de l'ordre alors que les données de la vérificatrice générale, que vous aviez déjà, disaient le contraire?

Stéphane Sirard: Je tiens à souligner que, dans le rapport annuel de cette année, le pourcentage de déclarations proactives est de 38 %. Nous sommes revenus à ce niveau.

Il y a un certain nombre d'aspects à prendre en compte lorsqu'on examine les cas proactifs. Comme je l'ai mentionné au début de ma déclaration préliminaire, nous avons produit plus de 7 200 trousses fondées sur 3 000 communications uniques. Cela signifie qu'une communication est envoyée à plus d'un destinataire et que lorsque nous faisons notre analyse, nous sommes en mesure de voir que nous atteignons différents seuils — comme l'évasion fiscale — ou nous déterminons que l'information pourrait être pertinente pour un autre corps policier parce que le sujet de l'enquête opère dans ce territoire.

Le destinataire secondaire de la communication la reçoit de manière proactive. Il dispose donc de plus de renseignements, mais ce n'est même pas inclus dans notre...

Jacob Mantle: Je pense que votre réponse est emblématique du problème relevé par la vérificatrice générale. Vous parlez d'extrants — vous dites que vous avez transmis de l'information, que vous avez recueilli plus de points de données —, mais la vérificatrice générale a montré que ces points de données ne vous aident pas à remplir votre mandat. Voilà le problème.

Monsieur Hayes, j'ai une dernière question et un dernier commentaire pour vous.

Vous avez entendu M. Sirard dire qu'il n'approuvait pas vos recommandations et qu'il pensait que vous n'aviez pas fait votre travail. Qui a raison ici?

Andrew Hayes: J'aimerais avoir l'occasion de préciser ma position, et peut-être que j'aurai l'occasion de le faire plus tard. Je sais que le temps file.

Je commencerai par dire que le...

Le président: Vous avez le temps, monsieur Hayes, à condition que M. Mantle ne vous interrompe pas. Nous vous cédons la parole pour quelques minutes. Vous ne disposez pas de l'heure entière, mais vous avez le temps de donner une réponse complète.

Andrew Hayes: D'accord. Ma réponse sera peut-être un peu longue, mais je vais me lancer.

Le CANAFE a accepté tous les faits. Il a approuvé tous les faits contenus dans notre rapport. C'est un élément fondamental de notre processus d'audit. Quelles ont été nos conclusions? Que le CANAFE était lent à générer des renseignements financiers. Pourquoi? Parce que ses systèmes informatiques sont désuets, parce que ses processus sont manuels et parce que les employés doivent faire du travail en double. Une moyenne de quatre mois pour fournir des renseignements financiers aux forces de l'ordre, c'est long. Les transactions financières sont effectuées en quelques secondes.

Nous avons mené un sondage auprès des destinataires des communications. La moitié des répondants ont dit avoir reçu l'information trop tard. En ce qui concerne le temps qu'il faut au CANAFE pour produire des renseignements financiers, je tiens à souligner que 37 jours ont été consacrés aux processus d'approbation à l'interne... 37 jours.

La modernisation des TI est lente. C'est l'une des causes profondes que nous avons cernées dans notre rapport. Des fonds ont été prévus dans le budget de 2022 et n'ont été utilisés qu'en partie. Le CANAFE s'attend à dépasser le budget, mais il ne sait pas de combien. Il ne sait pas non plus quand les travaux de modernisation seront terminés. Il faut qu'il y ait un sentiment d'urgence.

En ce qui concerne le contrôle et la surveillance, nous avons constaté que les mécanismes de surveillance ont été assouplis. Cette approche est faible.

En ce qui a trait à l'inscription, il y a un arriéré qui nécessite un travail manuel important et qui empêche les entreprises de fonctionner. Compte tenu de l'élargissement des exigences en matière d'inscription, il s'agit d'un problème urgent à régler. Encore une fois, cela est en partie lié aux systèmes informatiques.

Le fait de s'appuyer sur l'autoattestation — je reviens à la surveillance — sans mener d'activités de vérification augmente le risque que le non-respect des obligations légales par les entités déclarantes passe inaperçu. Autrement dit, si une entité se trouve dans une situation où elle tente de se soustraire aux exigences de la loi, il ne serait pas surprenant qu'elle ne le confesse pas elle-même. La surveillance est une question de contrôle et de détection, mais aussi de dissuasion.

En ce qui concerne les questions sur le rapport du GAFI, je dois mentionner que le CANAFE s'est dit préoccupé par le fait que des conclusions négatives de notre travail pourraient influencer l'examen du GAFI. Nous en sommes conscients. Bien que le GAFI ait examiné l'ensemble du système, notre travail consistait à examiner en profondeur le CANAFE et ses activités.

J'aimerais lire quelques citations du rapport du GAFI. Nous avons parlé des quatre mois nécessaires pour produire des renseignements financiers réactifs. Le rapport du GAFI indiquait que « les délais de réponse prolongés dans les affaires non urgentes réduisent la rapidité d'utilisation des renseignements financiers », ce qui peut nuire à leur utilisation optimale dans les enquêtes.

Nous avons parlé du passage à des évaluations de supervision allégées. Le rapport du GAFI indiquait que « la fréquence et l'intensité de la supervision des différents secteurs ne sont pas toujours en adéquation avec le risque évalué ».

Nous avons parlé de l'inscription et des entreprises de services monétaires. Selon le rapport du GAFI, le Canada a mis en place de solides mesures de contrôles de l'entrée sur le marché pour les institutions financières au moyen de cadres d'octroi de licences et d'inscription. Cependant, il a ajouté que l'approche stratégique permet l'inscription rétrospective des entreprises de services monétaires, ce qui ne les dissuade peut-être pas toujours suffisamment de se livrer à des activités non déclarées.

J'ai un dernier point à soulever au sujet des rapports. M. Sirard a fait valoir que notre sondage n'était pas « statistiquement » représentatif. C'est tout à fait vrai. Notre taux de réponse était de 36 %. Pour les rapports de 2024-2025 du CANAFE — et nous le soulignons dans notre rapport —, on se base sur un taux de réponse de 3 %.

Je vais m'arrêter ici. Merci.

● (1205)

Le président: Merci, monsieur Hayes. Je vous en suis reconnaissant.

Je suis sûr que tous les députés auront des questions complémentaires.

[*Français*]

Monsieur Gobeil, vous avez la parole pour cinq minutes.

Daniel Gobeil (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Beaucoup de bonnes questions ont été posées par mes collègues de chaque côté.

Je voudrais revenir sur un rapport d'activités. Je suis nouveau à ce comité, alors j'aimerais que vous m'aidiez. La pièce 2 indique une hausse de 80 % du nombre de déclarations d'opérations financières reçues entre l'année 2022-2023 et l'année 2024-2025. J'aimerais que vous m'en parliez un peu, parce que, pour juger d'un rapport, j'aime beaucoup connaître l'envergure du mandat.

Stéphane Sirard: Je vous remercie de la question.

Comme je l'ai souligné précédemment, les organismes d'application de la loi, dans le cadre de leurs enquêtes, peuvent nous envoyer de l'information volontairement. Comme vous l'avez indiqué, il y a une hausse assez importante de la quantité d'information qui est envoyée. Ça démontre non seulement que les organismes d'application de la loi ont besoin de cette information, mais qu'ils la trouvent utile dans le cadre de leurs enquêtes. C'est donc un moyen pour eux d'obtenir de l'information pour guider leurs enquêtes et ouvrir potentiellement d'autres pistes d'enquête.

Il est aussi important de comprendre qu'il y a quand même une bonne collaboration avec les organismes d'application de la loi. La coordination et la collaboration à l'échelle canadienne sont une des forces du régime, tant en matière de renseignement qu'en matière de surveillance.

Aussi, dans le cadre de nos activités où nous rencontrons divers corps policiers, nous participons aux sessions de formation pour les différents enquêteurs, où ils peuvent voir comment ils peuvent utiliser le renseignement financier dans le cadre de leurs enquêtes. L'année dernière, il y a eu plus de 150 sessions de discussion ou de formation auprès des organismes d'application de la loi.

Daniel Gobeil: Merci. Je vais continuer un peu dans le même ordre d'idées.

On a beaucoup parlé des arriérés et des cyberincidents, mais je vois aussi, à la pièce 6, l'ajout de différents secteurs. Est-ce que l'ajout de secteurs aussi importants a bien été évalué, en tenant compte de la tâche et des livrables? Comment est-ce que ça se traduit dans votre équipe?

● (1210)

Stéphane Sirard: Je vais passer la parole à Mme Matos, qui pourra vous en dire plus que moi, mais vous avez tout à fait raison.

D'abord, lorsqu'on ajoute de nouveaux secteurs, évidemment, il y a de nouvelles obligations. Nous devons donc travailler de près avec les différents secteurs afin de discuter de leurs nouvelles obligations et de les guider un peu pour qu'ils s'adaptent à cette nouvelle réalité.

Je vais passer la parole à Mme Matos, qui va pouvoir vous parler de tout le processus de discussion avec les différents secteurs.

Tina Matos: Je vous remercie de la question.

[*Traduction*]

C'est une excellente question. Vous pouvez voir que nous avons accueilli plusieurs nouvelles entités déclarantes. Notre directeur par intérim a parlé de notre cadre de surveillance et de nos mises à jour à cet égard. L'approche typique que nous adoptons avec les nouveaux secteurs consiste à échanger, à surveiller et à appliquer la loi.

Premièrement, nous devons commencer par échanger pour comprendre le secteur et ses risques, et pour nous assurer qu'il comprend ses obligations. Lorsqu'il y a un nouveau secteur — je vais choisir le secteur hypothécaire aujourd'hui —, nous n'allons pas l'examiner immédiatement. Nous allons d'abord échanger avec ses intervenants. C'est à ce moment-là que nous utilisons l'autoattestation pour voir s'ils savent qu'ils ont besoin d'un programme de conformité. En ont-ils un ou non? Nous pouvons cibler les anomalies dans les données.

Nous commençons à échanger de cette façon, ce qui nous permet d'aller de l'avant et de désigner les entités les plus à risque et de les mettre au diapason. Ensuite, nous les surveillons au fil du temps. Une fois qu'elles ont suffisamment mûri, nous avons la capacité d'appliquer la loi si elles ne sont pas en conformité.

Il y a toute une gamme d'outils que nous définissons. Il s'agit en quelque sorte d'une approche structurée, dans le cadre de laquelle nous essayons d'être transparents avec les entités.

[*Français*]

Daniel Gobeil: Justement, on a parlé de la tâche. Madame Bennett, je pense que vous avez parlé d'investissements dans les technologies de l'information. On voit beaucoup d'éléments.

En ce qui concerne la main-d'œuvre et la charge de travail, quelles seraient vos recommandations pour améliorer et accélérer le service et réduire les arriérés?

Stéphane Sirard: Je vais passer la parole à Mme Bennett, qui pourra compléter ma réponse, mais vous avez raison. Vous avez parlé des technologies de l'information, mais, évidemment, il faut regarder la façon dont nous affinons les différents processus et dont nous développons de nouveaux outils internes pour accélérer le processus d'analyse et d'examen.

[*Traduction*]

Patricia Bennett: Comme je l'ai mentionné, CANAFE a élargi les rangs d'analystes à son service, ce qui lui permet de traiter plus d'information.

C'est toutefois l'examen de nos outils et de notre fonctionnement interne qui nous a permis de faire les plus grandes améliorations au cours de deux dernières années. Malgré l'augmentation des entités déclarantes, des types de rapports et des destinataires de nos communications, nous avons réussi à produire plus de renseignements financiers dans les dernières années, et cette cadence se maintient. Après le premier semestre de cette année, nous sommes en voie de maintenir ou de dépasser notre production de l'année dernière.

Nous avons toujours déployé nos nouveaux outils par étapes successives. C'est toujours ce que nous prévoyons de faire. À l'heure actuelle, nous accusons un léger retard par rapport à nos objectifs à cause des marchés d'État, des chaînes d'approvisionnement, de l'examen approfondi des fournisseurs et du cyberincident que nous avons subi. Malgré cela, nous avons fait de grands progrès dans les toutes dernières années, et nous serons heureux de déployer nos nouveaux systèmes l'année prochaine.

[*Français*]

Daniel Gobeil: Merci.

On a beaucoup parlé du rapport du GAFI et du rapport de la vérificatrice générale. Si vous arriviez à me résumer...

Le président: Excusez-moi, monsieur Gobeil, mais votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Sirard, vous avez reçu environ 30 millions de dollars en 2022 pour moderniser vos outils d'analyse. La vérificatrice générale mentionne qu'en février 2026, des analyses essentielles étaient encore faites à la mitaine, comme on dit chez nous. Vous croyez aussi que vous allez peut-être dépasser le budget, et vous ne savez pas encore quel sera le coût total.

J'essaie de comprendre ce qui se passe. Pourquoi le déploiement est-il aussi long? Comment se fait-il que vous ne soyez pas capables de prévoir un budget avec un échéancier fixe?

Stéphane Sirard: Comme Mme Bennett l'a expliqué, en 2022, il y a eu un processus d'approvisionnement et ça a pris un petit peu plus de temps, parce que nous voulions vraiment évaluer les différents fournisseurs en fonction des outils que nous voulions développer. Je pense notamment à la résolution d'entités et à la capacité de bâtir des réseaux automatiquement. Il était donc important pour nous de bien évaluer les différents fournisseurs pour obtenir ces outils et de leur permettre de valider leurs outils avec des données synthétiques. Évidemment, ça a pris un peu de temps. Je pense que Mme Bennett a mentionné certains retards qui sont survenus.

Nous avons les outils internes nécessaires pour traiter l'information. Nous avons presque doublé, au cours des deux dernières années, le nombre de divulgations, sans parler de la complexité des divulgations. Donc, nous avons certainement les outils internes nécessaires pour traiter cette information, mais nous reconnaissons que de nouveaux outils informatiques vont nous permettre d'accélérer le processus et d'être plus efficaces.

● (1215)

Maxime Blanchette-Joncas: Vous avez parlé de fournisseurs. Vous avez pris le temps de magasiner. Je sais que vous aimez beaucoup vous référer aux normes internationales. Vous avez beaucoup parlé du rapport d'évaluation du GAFI. Pourtant, selon la vérificatrice générale, vous n'avez jamais demandé d'information sur un logiciel qui s'appelle goAML, un logiciel des Nations unies qui est utilisé dans plus de 70 pays.

Expliquez-nous simplement pourquoi vous n'avez jamais examiné cette solution.

Stéphane Sirard: Nous avons suivi un processus transparent et public qui établissait nos différents critères. Je pense que plus de 70 fournisseurs ont soumis une proposition, mais le logiciel goAML des Nations unies ne faisait pas partie de ces soumissions.

Maxime Blanchette-Joncas: Donc, c'est bon pour 70 autres pays, mais pas pour le Canada.

Stéphane Sirard: Encore une fois, conformément à la recommandation de la vérificatrice générale, nous allons examiner cet outil. Cependant, nous sommes bien avancés dans notre processus de modernisation. Nous allons aussi évaluer si cet outil peut fonctionner conjointement avec les instruments que nous avons déjà et s'il permet de répondre aux différents critères d'efficacité.

Maxime Blanchette-Joncas: Qui était responsable de comparer les solutions disponibles? Est-ce que vous pouvez faire part au Comité de vos évaluations?

Je le répète: vous vous référez tout le temps au rapport du GAFI, mais juste quand ça fait votre affaire. Pour les logiciels, ça ne fonctionne pas, mais, pour d'autres choses, ça semble fonctionner.

Stéphane Sirard: Encore une fois, il y a des processus que nous devons suivre quand nous voulons obtenir différentes solutions informatiques. Nous avons un processus agile, qui était quand même assez complexe, parce que les différents fournisseurs — il y en a 70 qui ont soumis des propositions — devaient valider leurs outils avec nos données synthétiques. Nous nous tournons vers l'avenir avec des outils qui sont quand même assez complexes. Les Nations unies auraient pu soumettre une proposition basée sur leur outil et voir si celui-ci répondait aux critères, mais elles ne l'ont pas fait.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Stevenson, vous avez de nouveau la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

William Stevenson: Merci, monsieur le président.

Je voudrais rebondir sur les questions qu'a posées mon collègue du Bloc. Vous avez parlé de vos différentes opérations à l'interne. Vous avez dit que vos renseignements sont utilisés dans 94 % des enquêtes menées par les forces de l'ordre. Mais avez-vous calculé les montants qui vous échappent? Un magasin de friandises va subir des pertes à cause du vol à l'étalage. Un casino va lui aussi subir des pertes à cause de la tricherie.

Comment CANAFE sait-il combien d'irrégularités il va repérer à la lumière des autodéclarations... Vous savez que vous allez évaluer tant de transactions signalées, mais quelles informations avez-vous sur toutes les transactions qui ne vous échappent pas? D'après les chiffres, vous aviez un retour des forces de l'ordre dans seulement 3 % des cas. Sur le reste de l'information que vous n'évaluez pas, quels seraient les taux acceptables? Auriez-vous des données là-dessus?

Stéphane Sirard: Je veux m'assurer d'avoir bien compris votre question. Elle s'articule autour de deux éléments distincts.

Vous avez parlé des autoattestations. Nous avons une méthode de travail fondé sur les risques, c'est-à-dire que nous examinons l'information reçue par les entités déclarantes et d'autres données à notre disposition à la fois pour valider l'information reçue et déterminer s'il faudrait creuser davantage...

● (1220)

William Stevenson: Je ne m'intéresse pas tant aux entités qui ont fait une autodéclaration. Il y a des milliards de transactions financières qui sont effectuées, et vous repérez des irrégularités en grande partie grâce à ces autodéclarations plutôt que par... Vous faites maintenant plus d'examens préventifs. Ces derniers représentent 30 % de tous les examens que vous faites, mais qu'en est-il du reste de l'information? Avez-vous des chiffres à nous présenter? Est-ce que vous vous êtes penchés là-dessus ou est-ce que vous vous fiez simplement à ce que vous recevez des diverses entités?

Stéphane Sirard: Merci pour ces précisions.

Nous nous intéressons au nombre de communications envoyées aux forces de l'ordre. Comme je l'ai mentionné, 62 % de nos examens sont réactifs et 38 % d'entre eux sont préventifs. Il faut atteindre un juste équilibre. La norme internationale pour les examens préventifs se situe entre 25 et 35 %.

J'ai récemment rencontré mes collègues du Groupe de l'intégrité financière, et je pense que nos proportions sont bonnes. Il faut se centrer sur les enquêtes prioritaires. C'est pour cela qu'il faut avoir un juste équilibre.

Quant au nombre de transactions qui nous sont signalées, environ 20 % d'entre elles sont communiquées aux forces de l'ordre, qu'il s'agisse de communications préventives ou réactives. À partir de là, les forces policières peuvent les examiner.

William Stevenson: J'aurais une dernière question avant que mon temps s'écoule.

Vous êtes en train de moderniser vos opérations. Sauriez-vous quand cette mise à niveau sera terminée? Et quels seront les coûts totaux des nouveaux systèmes et opérations?

Stéphane Sirard: Je vais céder la parole à Mme Bennett, qui pourra vous en dire plus sur les étapes de cette mise à niveau et répondre à votre question directement.

Patricia Bennett: CANAFE a reçu environ 29,8 millions de dollars dans le budget de 2022 pour moderniser ses systèmes. En date du 30 octobre de cette année, nous en avons dépensé 18,8 millions, et il est prévu de dépenser les sommes restantes l'année prochaine. Nous allons commencer à déployer nos nouveaux systèmes à la fin de l'exercice en cours et poursuivre ce déploiement l'année prochaine.

Certains coûts restent à déterminer, à savoir ceux pour des modules ou des capacités supplémentaires qu'on voudrait incorporer au système dans l'avenir. À l'heure actuelle, nous nous intéressons aux produits qui rempliraient les critères énoncés dans l'appel d'offres initial. Il restera à déterminer, à une date ultérieure, quelles fonctionnalités se grefferont au système. Nous avons choisi, à dessein, de moderniser nos systèmes par étapes successives pour bénéficier d'une excellente résolution d'entités, de meilleures analyses et de données bien nettoyées. Dans les années à venir, on pourra ajouter d'autres modules qui contribueront à ces activités.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Madame Yip, vous avez de nouveau la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Jean Yip: Merci, monsieur le président.

Le Bureau du vérificateur général indique avoir constaté que deux processus essentiels, à savoir la résolution d'entités et la visualisation de réseau, étaient effectués manuellement et nécessitaient souvent plusieurs jours. Pourtant, des logiciels spécialisés d'analyse de données permettant d'accroître considérablement l'efficacité de ces processus étaient déjà offerts sur le marché.

Pourquoi ce travail a-t-il été fait manuellement?

Stéphane Sirard: Je vais laisser Mme Bennett répondre à cette question, qui pourra vous parler de certains de ces processus.

Encore une fois, dans le cadre de nos efforts de modernisation plus généraux, j'aimerais indiquer qu'il s'agit bien sûr des éléments sur lesquels nous nous penchons. Ce sont les éléments que nous avons intégrés à notre solution de modernisation. J'aimerais souligner que le travail réalisé par les analystes précédents sur des entités particulières et autres peut être mis à profit dans le cadre d'autres aspects liés à la communication.

Madame Bennett, souhaitez-vous en dire plus sur la résolution d'entités et la cartographie de réseau?

Patricia Bennett: Merci beaucoup.

Commençons peut-être par la situation actuelle. Comme vous le dites, et comme l'a souligné à juste titre la vérificatrice générale, bon nombre de nos processus, un trop grand nombre à notre goût, sont encore aujourd'hui effectués manuellement. Cela dit, nous avons consacré beaucoup de temps, ces 18 derniers mois environ, à passer au crible l'ensemble de nos processus et à les automatiser dans la mesure du possible.

Nous avons considérablement réduit le temps que les analystes doivent passer à nettoyer les données et à résoudre les problèmes liés à celles-ci manuellement. Nous avons un système d'ingestion automatique des données. Nous disposons également de fonctions de recherche et de nettoyage automatiques de l'information. Nous utilisons plusieurs outils, notamment dans le cadre de nos analyses quotidiennes réalisées à l'aide de macros et d'autres éléments, afin de réduire le nombre d'interventions manuelles nécessaires pour les analystes.

À l'avenir, nous redoublerons d'efforts pour réduire encore davantage le nombre d'interventions manuelles.

● (1225)

Jean Yip: Y a-t-il une raison pour laquelle certaines tâches doivent être effectuées manuellement?

Patricia Bennett: Nous améliorons nos outils. Les rapports sont très complexes et les données doivent être nettoyées. Nous devons donc parfois le faire manuellement. Cependant, les outils que nous avons mis en place nous aident considérablement dans cette tâche. À l'avenir, c'est sur cet aspect que nous nous concentrerons pour faciliter la tâche de nos analystes et leur permettre de passer un peu plus rapidement au travail d'analyse.

Jean Yip: Merci.

Selon le rapport, le CANAFE « n'a fourni aucune directive aux entités déclarantes sur les moyens de prévenir les stéréotypes et les préjugés implicites ».

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Quelles mesures ont été prises?

Stéphane Sirard: Je laisse la parole à Mme Matos, qui pourra vous expliquer comment ils collaborent avec les entités déclarantes et les associations du secteur pour élaborer des lignes directrices.

Tina Matos: Nous avons pris bonne note de ces conclusions. Nous travaillons activement à l'élaboration de lignes directrices et, ce faisant, nous consultons les entités déclarantes au sujet des nouvelles exigences. Bien sûr, il est également extrêmement important d'éviter tout préjugé. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforcerons de cerner les lacunes et de collaborer avec les entités déclarantes.

Nous disposons d'un groupe de travail public-privé auquel participent les entités déclarantes. Nous disposons également d'un comité consultatif sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, auquel nous ferons appel pour affiner nos lignes directrices et mener des consultations, mais aussi pour discuter de ces enjeux. Nous avons plusieurs forums de dialogue, notamment les journées de l'industrie, et nous modifierons notre approche, nous l'adapterons et nous dialoguerons au besoin.

Jean Yip: Pourriez-vous me donner un exemple?

Tina Matos: Un exemple de participation à ces dialogues?

Jean Yip: J'aimerais que vous me donniez un exemple de ces stéréotypes et préjugés.

Michael-John Almon: À l'heure actuelle, nous fournissons des conseils aux entités déclarantes, notamment en ce qui concerne les déclarations d'opérations douteuses. Les renseignements que nous fournissons portent sur les tendances, les méthodologies et les indicateurs liés à certains types de menaces, ou à certains types de vulnérabilités propres à ces secteurs. À l'heure actuelle, nous ne fournissons aucun renseignement contextuel. Nous nous limitons à examiner ces éléments à titre de mesures objectives permettant de satisfaire à l'obligation de déclaration en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La vérificatrice générale a recommandé que nous réfléchissions à la manière dont nous pourrions compléter les renseignements que nous fournissons, afin de garantir que ceux qui nous sont communiqués soient exempts de tout élément subjectif lié à ces préjugés implicites et s'appuient sur les indicateurs et les travaux que nous avons menés pour mettre en évidence certaines typologies criminelles.

Le président: Il vous reste environ deux secondes, alors si vous me le permettez, je vais les garder pour votre prochain tour.

Jean Yip: D'accord. Merci.

Le président: Merci, madame Yip.

Je vais entamer notre quatrième tour, pendant lequel interviendront cinq députés. Après ce tour, nous ne serons pas encore tout à fait arrivés à la fin, mais nous en serons proches. J'ai laissé les témoins répondre en détail aux questions. Si nous continuons ainsi, nous pourrions aller jusqu'à 13 heures. Il pourrait y avoir un dernier tour « éclair » de quelques minutes chacun. Ce ne serait pas un tour complet. Je vais voir comment les choses se passent.

Il s'agit du quatrième tour, qui pourrait bien être le dernier. Nous nous arrêterons là. Ce tour comprendra cinq participants, qui disposeront de quantité de temps différente.

Monsieur Falk, je pense que vous allez commencer et que vous aurez cinq minutes.

Ted Falk: Oui, et je partagerai mon temps avec M. Mantle.

Le président: Oui, mais je ne gérerai pas cet aspect.

Ted Falk: Non, je m'en chargerai. Merci.

Monsieur Hayes, j'aimerais vous poser une question que j'ai déjà posée à M. Sirard. Elle concerne votre remarque sur le lien entre les extrants et les résultats. Je viens de remarquer que le ministère, dans les observations liminaires de M. Sirard, a indiqué avoir infligé « le plus grand nombre de pénalités administratives pécuniaires et le montant le plus élevé de pénalités en une année », comme si cela faisait partie des priorités du ministère en matière d'imposition de sanctions administratives, ce qui renvoie au rapport entre les extrants et les résultats.

Je sais que, pour les petites institutions financières, la mise en conformité avec les exigences du CANAFE représente souvent un lourd fardeau. Ne se concentre-t-on pas sur le mauvais aspect? Pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet?

Veuillez laisser suffisamment de temps pour que M. Mantle puisse intervenir.

● (1230)

Andrew Hayes: L'un des points que nous avons soulignés dans notre rapport est qu'il est important de définir clairement les résultats attendus dans ces rapports. Quelle est la valeur des renseignements financiers fournis aux services chargés de l'application de la loi? Quels en sont les résultats concrets pour ces derniers? Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de déterminer si le CANAFE répond ou non aux besoins de ces organisations.

En ce qui concerne les sanctions pécuniaires, il est très difficile, dans l'abstrait, d'affirmer qu'il s'agit d'une mesure axée sur les résultats. De toute évidence, on constate certains résultats positifs en matière de détection et de dissuasion future, mais là encore, sans déterminer quelle part du travail a débouché sur des gains concrets axés sur les résultats, il est difficile de se faire une idée précise de ce que le CANAFE accomplit.

Ted Falk: D'accord. Merci.

Monsieur Mantle, vous avez la parole.

Jacob Mantle: Monsieur Hayes, dans votre réponse à la question que je vous ai posée lors du dernier tour, vous avez brièvement évoqué le rapport du Groupe d'action financière. M. Sirard y a fait référence à plusieurs reprises dans le but, je suppose, d'esquiver ou de contester certains des points soulevés par la vérificatrice générale.

Pourriez-vous nous faire part de votre point de vue sur le contenu de ce rapport et le comparer à vos conclusions?

Andrew Hayes: J'ai relevé quelques points qui correspondent aux conclusions de notre rapport. Il est important de noter que leur portée est différente. Nous sommes le Bureau du vérificateur général du Canada. Nous nous basons sur des critères bien définis. Nous examinons l'efficacité, le rendement et la rentabilité. Nous formulons des recommandations visant à améliorer à la fois les services offerts par les organismes et les résultats pour les Canadiens.

En ce qui concerne le rapport du Groupe d'action financière, je ne m'exprimerai pas au nom de cette organisation. Je tiens toutefois à souligner que les rapports d'évaluation par les pairs au niveau international sont très précieux. Ils constituent en quelque sorte un point de référence. Toutefois, la profondeur et l'étendue de nos deux études sont différentes.

Encore une fois, nous avons examiné le CANAFE. Ils ont étudié l'ensemble du système. Cette approche leur a-t-elle permis d'aller aussi loin et de mener une analyse aussi approfondie que celle que nous avons réalisée sur le CANAFE? Leurs conclusions rejoignent en partie les nôtres. Ils ont formulé d'autres observations à l'intention du CANAFE.

Je ne veux pas opposer notre rapport à celui du Groupe d'action financière. Je pense que le CANAFE doit remédier aux lacunes qui ont été relevées dans les deux rapports.

Jacob Mantle: Je suppose donc que vous ne considérez pas que ce rapport porte atteinte à votre enquête.

Andrew Hayes: Pas du tout. J'ai souligné certaines affirmations de ce rapport qui rejoignent les nôtres. Notre travail a été réalisé avant la publication de ce rapport. Ces rapports n'ont aucun lien entre eux. Ils ont été réalisés de manière totalement indépendante, mais je ne les considère pas comme contradictoires. De même, je pense que les rapports que nous remettons au Parlement et les recommandations que nous formulons à l'intention des organismes se suffisent à eux-mêmes.

Jacob Mantle: Vous avez indiqué dans votre réponse que vous souhaitiez améliorer l'efficacité. Pour résumer toutes mes questions, nous souhaitons que le CANAFE prévienne efficacement le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions. Selon vous, le CANAFE parvient-il à atteindre efficacement ces objectifs?

Andrew Hayes: La vérificatrice générale a clairement indiqué que nous devions améliorer l'efficacité. Son efficacité n'est pas à la hauteur de nos attentes, et ce, au regard des critères que nous appliquons conformément à la loi. Nous nous basons sur les critères que le CANAFE a acceptés au début de notre audit.

En ce qui concerne les causes profondes, une modernisation informatique s'impose, tant pour l'enregistrement que pour la surveillance, mais aussi pour la production de renseignements financiers. Il est important de reconnaître que le CANAFE joue un rôle essentiel dans la protection des Canadiens contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les Canadiens méritent une organisation qui travaille le plus rapidement possible pour résoudre ces problèmes et qui soutient les forces de l'ordre dans leur travail.

Le président: Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Osborne, vous avez la parole pour cinq minutes. Allez-y.

Tom Osborne: Merci.

Ma question s'adresse à nouveau au CANAFE.

Lors de la première série de questions, j'ai évoqué la vérificatrice générale, et je pense que les recommandations formulées dans ces deux rapports revêtent une importance capitale. À la lumière des remarques que M. Hayes vient de formuler, je souhaite vous donner l'occasion de revenir sur les recommandations de la vérificatrice générale à propos des technologies de l'information et de la mise en place d'un système de déclaration plus proactif.

Je vous avais demandé de limiter vos commentaires la dernière fois, car je souhaitais parler de l'évaluation par les pairs, mais vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus sur les mesures que vous comptez prendre pour répondre à ces préoccupations.

● (1235)

Stéphane Sirard: Monsieur le président, en ce qui concerne la recommandation relative à la modernisation des technologies de l'information, je pense que ma collègue, Mme Bennett a déjà présenté en détail notre feuille de route visant à mettre en place un système adéquat pour améliorer l'efficacité de l'identification des entités en structurant notre travail et en assurant une plus grande rapidité dans la production de renseignements financiers. Je tiens à répéter que, pour tout ce qui est urgent et relève de nos priorités, nous sommes en mesure de communiquer efficacement ces renseignements assez rapidement.

En parallèle, nous cherchons des moyens d'améliorer certains de nos processus. Nous disposons de différents outils que nous pouvons mettre en œuvre en interne pour aider les analystes à traiter rapidement les renseignements. Mme Bennett a souligné que, d'après ces indicateurs, nous avons récemment enregistré une baisse de notre rapidité d'exécution. Nous continuerons d'améliorer nos processus.

En ce qui concerne l'information proactive, je pense qu'il s'agit là d'un aspect important. Comme je l'ai dit, il est essentiel de trouver un juste équilibre entre les interventions proactives et réactives, car plus nous sommes proactifs, moins nous travaillons rapidement dans le cadre des enquêtes pénales en cours. Il faut trouver un juste équilibre. Je pense que nous savons que le fait de fournir des renseignements de manière proactive aux forces de l'ordre les aide à repérer de nouveaux réseaux, des individus dont elles n'ont peut-être pas entendu parler, ainsi que de nouvelles tendances et de nouveaux schémas criminels dont elles n'ont peut-être pas connaissance. Je pense que c'est un aspect important. Il va sans dire que nous devons trouver un juste équilibre.

Tom Osborne: Merci.

Je vais revenir encore une fois sur le Groupe d'action financière.

En ce qui concerne l'engagement du Canada en faveur de la sécurité mondiale, votre rôle principal consiste à protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, etc. Cependant, le Canada s'est également engagé en faveur de la sécurité mondiale, à l'instar, bien sûr, d'autres pays, et nous pourrions tirer profit du travail de ces derniers ainsi que de leurs réseaux.

Pourriez-vous nous parler de votre organisation du point de vue du cadre juridique canadien, ainsi que des améliorations apportées et des échanges entre le CANAFE et d'autres organismes, tant au Canada qu'à l'étranger?

Stéphane Sirard: Nous sommes assurément reconnus comme un leader mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Nous avons conclu plus de 110 protocoles d'entente à l'échelle mondiale avec des partenaires internationaux, qui nous permettent d'échanger des renseignements. Nous disposons également d'un type de déclaration que la plupart des cellules de renseignement financier du monde ne possèdent pas: la déclaration relative aux télévirements. Nous disposons également d'un type de rapport que la plupart des cellules de renseignement financier dans le monde ne possèdent pas: le rapport sur les virements électroniques. Ce rapport nous permet, en substance, de suivre les flux financiers partout dans le monde pour savoir où va l'argent, et de solliciter des renseignements auprès de nos partenaires internationaux. Dès que nous recevons ces renseignements, nous sommes bien sûr en mesure de les communiquer à nos partenaires nationaux. Encore une fois, nous pouvons rendre compte non seulement des ramifications nationales de leur enquête pénale, mais aussi de ses ramifications internationales. C'est très important.

Vous avez évoqué les échanges et la collaboration. Je fais partie du comité de Réponse intégrée canadienne au crime organisé. Nous avons eu une réunion cette semaine. J'y ai participé hier. Il s'agit d'un groupe composé de hauts fonctionnaires des forces de l'ordre, notamment des agents du fisc et des douanes, et de moi-même. Nous élaborons des stratégies en nous posant notamment les questions suivantes: quelles sont les priorités essentielles? Comment pouvons-nous améliorer notre coordination afin de faire face à une menace imminente ou émergente? Comment pouvons-nous suivre les progrès réalisés par rapport à certaines priorités, etc.? Ce sont là des aspects très importants.

Encore une fois, je souligne que l'un des principaux atouts mis en avant dans l'évaluation du Groupe d'action financière est que la collaboration et la coordination au sein du régime canadien constituent l'une de ses forces.

● (1240)

Tom Osborne: Le rapport évoque certaines des forces du Canada ainsi que certaines des forces du CANAFE. Pourriez-vous nous parler de certains des problèmes que soulève le rapport, ainsi que des domaines dans lesquels le CANAFE pourrait apporter des améliorations?

Stéphane Sirard: M. Hayes a fait allusion au fait qu'en matière de renseignement financier notamment, le Groupe d'action financière a souligné la nécessité d'améliorer les délais de traitement des dossiers non urgents. Encore une fois, en ce qui concerne ce qui est urgent et ce qui est prioritaire, ils reconnaissent que nous faisons preuve d'une grande efficacité à cet égard et que nous sommes capables de réorienter nos efforts pour répondre aux priorités immédiates. Il s'agit assurément d'un aspect important.

Si l'on examine le régime dans son ensemble sous l'angle de la propriété effective, on constate que de nombreuses améliorations ont été apportées au Canada. À l'échelle fédérale, nous disposons d'un registre, mais je pense que nous devrions disposer de beaucoup plus de renseignements pour assurer la prévention. Encore une fois, les renseignements sur la propriété effective sont essentiels, notamment pour que nous puissions mettre en place un réseau plus vaste et comprendre les liens entre les entreprises et leur propriétaire effectif. Ils nous permettent de fournir une vue d'ensemble plus complète aux forces de l'ordre, qui sont ainsi mieux à même d'exploiter ces renseignements. C'est là un autre domaine dans lequel je pense que des améliorations sont clairement nécessaires. Je pense que certaines lacunes ont été mises en évidence relativement à l'application de la loi, à la saisie de biens et aux poursuites judiciaires. Ce régime n'est certes pas parfait. Je pense que c'est un régime efficace, mais qui devra être amélioré.

Par rapport à nos homologues internationaux, je pense que nous disposons d'un très bon système d'évaluation pour ce qui est de la surveillance et du suivi réguliers. Cela signifie que nous devons rendre des comptes tous les trois ans, mais il s'agit là d'une très bonne évaluation. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une note minimale de passage. Je considère qu'il s'agit d'une très bonne note. Ils examinent l'efficacité globale. C'est l'élément essentiel: ils évaluent l'efficacité. Encore une fois, cette évaluation est axée sur les résultats. Ils se pencheront sur ces aspects.

Le président: Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Je donne maintenant la parole à M Blanchette-Joncas.

[*Français*]

Je vais vous donner trois minutes, parce que je ne pense pas que nous aurons le temps de vous accorder la parole une autre fois.

Maxime Blanchette-Joncas: Alors, je poursuis la discussion avec M. Sirard.

Vous présentez le CANAFE comme une organisation vouée à l'excellence. Pourtant, ça a pris 17 mois, après un cyberincident survenu au mois de mars 2024, pour créer une équipe spéciale chargée de résorber l'arriéré des inscriptions d'entreprises. Ça a pris 17 mois. Est-ce que c'est un délai qui respecte les normes de gestion que vous exigez de vos dirigeants?

Stéphane Sirard: Merci pour votre question.

Je vais passer la parole à Mme Matos, parce que je pense qu'on doit apporter un peu de clarification relativement à cette information. Mme Matos va être en mesure de parler des différentes étapes qu'elle a pu mettre en place afin de s'attaquer à l'arriéré.

Tina Matos: Merci pour la question.

[*Traduction*]

À titre de clarification, faites-vous référence au retard accumulé dans le traitement des demandes des entreprises de services monétaires?

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Ça a pris 17 mois pour créer une équipe spéciale chargée de résorber les arriérés, comme vous venez de le mentionner. J'aimerais comprendre pourquoi ça a pris 17 mois.

Pendant que vous répondez à cette question, vous pourrez également clarifier une autre chose. Vous avez autorisé, en avril 2025, des entreprises dont l'inscription avait expiré, sûrement à cause de l'arriéré, je m'en doute, à poursuivre leurs activités même si leur demande n'avait pas encore été approuvée. Cela ne posait-il pas des risques pour la sécurité, selon vous?

[*Traduction*]

Tina Matos: En avril 2025, par souci d'efficacité, nous avons effectivement pris la décision d'autoriser les entreprises de services monétaires déjà enregistrées et demandant un renouvellement de leur agrément, tant qu'elles restaient enregistrées, à poursuivre leurs activités jusqu'à ce que nous approuvions leur demande.

Nous avons pris cette décision en nous basant sur la gestion des risques, car ces entreprises étaient déjà enregistrées. Elles faisaient déjà partie de notre périmètre de surveillance, et nous étions en mesure de les suivre. C'est ce qui a été décidé. Nous ne voulions pas entraver la poursuite des activités des entreprises légitimes.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Depuis ce temps, combien de ces entreprises ont été vérifiées par vous et combien ont été jugées non conformes?

C'est une bonne question, n'est-ce pas?

Tina Matos: Nous avons presque résorbé l'arriéré...

● (1245)

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous interromps tout de suite. Je comprends que vous n'avez peut-être pas sous la main la réponse à ma question, mais j'aimerais que vous élucidiez ce mystère pour nous. Comment se fait-il que ça ait pris 17 mois pour créer une équipe spéciale chargée de régler les problèmes d'arriéré? Un délai de 17 mois, est-ce que ça respecte les normes de votre organisation, qui est vouée à l'excellence?

Stéphane Sirard: Je vais passer la parole à Mme Matos, car je pense qu'elle va être capable de vous donner plus de détails, mais j'aimerais dire une chose. Oui, il y a eu le blitz après 17 mois, mais il y a eu d'autres blitz et d'autres réaffectations de ressources avant ça. C'est la clarification qu'elle va pouvoir apporter pour répondre à votre question.

[*Traduction*]

Tina Matos: Oui. Merci, monsieur le directeur.

L'équipe spéciale mentionnée dans le rapport était bien une équipe, mais pour préciser le contexte, il s'agit de la deuxième équipe que nous avons mise en place. Nous avons mené une opération ciblée de juin 2024 à janvier 2025, et nous avions la situation sous contrôle.

Comme je l'ai mentionné, le nombre de dossiers entrants augmentait tellement — il a doublé — qu'un arriéré est apparu. À ce moment-là, j'ai pris la décision de réorganiser l'équipe, de doubler les ressources et de mettre en place l'équipe spéciale. Lorsque le Bureau du vérificateur général est intervenu, il a constaté la présence de l'équipe spéciale, mais il s'agissait en réalité de la deuxième équipe spéciale.

[*Français*]

Le président: Vous pouvez continuer très brièvement.

Maxime Blanchette-Joncas: J'essaie juste de comprendre. Normalement, selon les normes, pour mettre en place une équipe spéciale, est-ce que ça prend 17 mois? Est-ce que c'est six mois? Est-ce que c'est trois mois? Combien de mois est-ce que ça prend, normalement? Vous n'avez pas de normes pour évaluer et mesurer la performance d'une organisation vouée à l'excellence?

Stéphane Sirard: Selon la façon dont Mme Matos a élaboré le processus, une équipe a été mise en place initialement lorsque les systèmes n'étaient plus fonctionnels. Une équipe spéciale a été mise en place à ce moment pour traiter tout le volume d'informations. Mme Matos a mentionné qu'il y a eu une réaffectation des ressources au sein de l'organisation. Un peu plus tard, quand l'arriéré a commencé à augmenter, elle a mis sur pied une deuxième équipe.

Il est important de comprendre qu'il y a eu plusieurs étapes et que plusieurs mesures ont été prises au cours de ces 17 mois. Effectivement, 17 mois plus tard, il y a une autre équipe qui a été mise en place. Or, comme Mme Matos l'a mentionné, il y avait une équipe initiale en place et il y a eu une réaffectation des ressources afin de traiter cet arriéré et cette augmentation de la demande.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à M. Hallan.

Monsieur Hallan, vous avez cinq minutes.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Sirard, merci d'être ici.

Dans le rapport de la vérificatrice générale, on apprend que la moitié des personnes interrogées ont déclaré que les renseignements arrivaient trop tard. Selon le rapport, il faut environ quatre mois pour que les renseignements parviennent aux enquêteurs. Trouvez-vous cela acceptable?

Stéphane Sirard: Comme je l'ai déjà dit, je pense que cette information, que même la vérificatrice générale a mentionnée, n'est pas statistiquement valable. C'est une information que nous devons…

Jasraj Hallan: Ils ont affirmé que cela prenait quatre mois. Où en êtes-vous là-dessus?

Stéphane Sirard: Comme ma collègue Patricia l'a mentionné tout à l'heure, nous en sommes actuellement à 90 jours, mais encore une fois, je tiens à souligner que pour…

Jasraj Hallan: Monsieur Hayes, pouvez-vous nous expliquer quelle est la différence?

Andrew Hayes: Oui. Merci.

Notre rapport se fonde sur des examens effectués entre le 1er janvier2023 et le 28 février 2026. Si le CANAFE a raccourci le délai de production de renseignements financiers depuis le 28 février 2026, je ne suis pas en mesure de le dire, mais au 28 février 2026, ce délai était d'environ quatre mois.

Jasraj Hallan: D'accord.

Monsieur Sirard, êtes-vous en mesure de confirmer que les délais ont été raccourcis depuis cette date? Est-ce bien ce que vous dites?

Stéphane Sirard: C'est ce que je dis. Tout à fait.

Jasraj Hallan: Disposez-vous de renseignements qui pourraient nous indiquer si, par le passé, voire récemment, le délai de 90 jours aurait entravé ou empêché une poursuite ou une enquête, attendu que la transmission des renseignements aux enquêteurs prenait trop de temps?

Stéphane Sirard: Je ne dispose d'aucune information à ce sujet. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que lorsqu'une enquête est en cours et que l'enquêteur a besoin de ces renseignements pour une ordonnance de production ou, comme vous l'avez mentionné, en cas de comparutions devant les tribunaux, etc., nous adaptons nos délais.

Encore une fois, nous entretenons une communication très étroite avec les organismes d'application de la loi. Nous avons des chefs d'équipe qui gèrent ces relations à travers le Canada avec divers partenaires.

Jasraj Hallan: Je dispose de très peu de temps et j'aimerais être en mesure de poser une autre question.

La vérificatrice générale a constaté que les trois niveaux d'autorisation ralentissaient la communication des renseignements. L'article 55 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ne stipule pas qu'il faille trois autorisations.

Pouvez-vous nous dire qui a mis ce processus en place et pourquoi il est toujours appliqué? Répondez brièvement, je vous prie.

● (1250)

Stéphane Sirard: Encore une fois, il est important que… On nous confie beaucoup de renseignements. L'une de nos missions principales est de protéger ces renseignements, et nous avons des normes et des directives strictes concernant ce que nous pouvons divulguer et à quel moment nous pouvons le faire. Avant de pouvoir divulguer des renseignements aux forces de l'ordre, nous devons satisfaire certains critères établissant la présence de « motifs raisonnables de soupçonner ».

Encore une fois, cela…

Jasraj Hallan: Pourquoi ne tentez-vous pas d'améliorer cela?

Stéphane Sirard: Nous étudions bien sûr des moyens d'améliorer le processus d'approbation, mais il est important que les renseignements communiqués aux forces de l'ordre répondent à certaines normes strictes, d'où la mise en place de trois niveaux d'approbation.

Jasraj Hallan: Monsieur le président, je voudrais présenter une motion. Je propose:

> Que, compte tenu du rapport d'octobre 2026 de la vérificatrice générale, qui a conclu que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) n'avait pas réussi à s'acquitter efficacement de ses mandats fondamentaux, ainsi que des témoignages révélant que le cabinet du ministre des Finances n'avait pas communiqué avec le directeur par intérim du CANAFE à la suite de la publication du rapport, le Comité invite le ministre des Finances à comparaître pendant au moins deux heures, dans les 21 jours suivant l'adoption de la présente motion, afin d'expliquer:
>
> 1. À quel moment le ministre a été informé pour la première fois des défaillances opérationnelles du CANAFE;
>
> 2. L'absence de communication de la part du cabinet du ministre à la suite des conclusions de la vérificatrice générale; et
>
> 3. Les mesures que le ministre entend prendre pour remédier à ces défaillances et assurer la reddition de comptes au sein du CANAFE.

Compte tenu des témoignages que nous avons entendus aujourd'hui en comité de la part du CANAFE, du Bureau du vérificateur général et de M. Hayes, j'estime qu'il serait très important que le ministre des Finances comparaisse devant ce comité pour rendre des comptes sur les défaillances qui ont manifestement entravé la capacité du Canada à se défendre contre le blanchiment d'argent. Les chiffres montrent clairement cet état de fait.

Dans plusieurs autres comités, des responsables du ministère des Finances et des organismes d'application de la loi nous ont en effet indiqué que soit les lois n'étaient pas efficaces, soit les outils faisaient défaut, ce qui démontre un manquement de la part du gouvernement.

Le président: Merci.

J'ai une ou deux choses à préciser.

Je vais vous redonner la parole, monsieur Hallan, car je vous avais interrompu.

La première chose que je voulais faire, c'est de vous demander si vous aviez transmis la motion à la greffière dans les deux langues officielles, mais je vois que cela a été fait et que la motion a été distribuée aux membres.

Je constate également que des mains se sont levées très rapidement. Je vais donc donner congé à nos témoins et les remercier d'avoir comparu. D'après la liste des interventions, je vois déjà que nous allons dépasser le temps imparti. Mesdames et messieurs les témoins, si nous souhaitons vous revoir, nous vous le ferons savoir, mais pour l'instant, je vous remercie et vous donne congé. Je vais vous demander de quitter la salle calmement et en silence. Nous allons poursuivre nos travaux.

Monsieur Hallan, vous avez de nouveau la parole.

J'ai une liste d'intervenants, si des membres souhaitent s'y inscrire.

Jasraj Hallan: En tant qu'ancien membre du comité des finances, j'ajouterai simplement que l'ancienne ministre des Finances, Chrystia Freeland, avait en fait écrit une lettre à ce comité il y a plusieurs années. Elle souhaitait que la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes soit réexaminée. Cela doit être fait. À plusieurs reprises, les libéraux siégeant à ce comité ont empêché que cela se fasse. Ils n'ont même pas laissé cette étude avoir lieu.

Dans les témoignages, nous entendons de plus — et nous entendons et voyons toutes ces affaires dans les médias — de choses qui montrent à quel point le blanchiment d'argent s'est intensifié sous le gouvernement libéral. Certains responsables ont d'ailleurs déclaré précédemment qu'au cours des dix dernières années sous les libéraux, le Canada était devenu un refuge pour les blanchisseurs d'argent et que nos règles n'arrivaient pas à contrer ce phénomène. Nous savons que c'est l'approche laxiste des libéraux en matière de criminalité qui a permis que cela se produise.

Je pense qu'il est très important que nous convoquions le ministre devant le Comité et que nous lui demandions quand la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes va être réexaminée et mise à jour. Ces mesures permettront de s'attaquer à certaines des nouvelles méthodes utilisées par les criminels pour blanchir de l'argent et commettre des infractions.

J'espère que les libéraux ne bloqueront pas cette motion, elle aussi. Le ministre doit rendre des comptes, lui qui, manifestement, a échoué dans ce dossier.

Je vais m'arrêter là, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Mantle, c'est à vous de prendre la parole.

● (1255)

Jacob Mantle: Merci, monsieur le président.

Je remercie mon collègue d'avoir présenté cette motion invitant le ministre à répondre à certaines questions concernant les défaillances opérationnelles du CANAFE ainsi qu'au sujet de ce que nous avons entendu aujourd'hui. Je fais ici référence à ce témoignage assez révélateur selon lequel le ministre, d'après ce que j'ai compris, ne serait même pas au courant de l'existence du rapport de l'audit, à moins que lui-même ou son équipe n'aient lu la publication. Nous avons toutefois appris qu'on leur avait proposé d'assister à une séance d'information à ce sujet en amont de la divulgation publique de ce rapport, et je suis surpris d'apprendre que le ministre n'a pas donné suite à cette proposition de la vérificatrice générale.

Le CANAFE est un organisme clé qui relève du ministre des Finances. Nous savons que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions sont problématiques dans notre pays. Ce sont des problèmes persistants depuis une décennie. C'est la raison pour laquelle le Canada a mauvaise réputation dans le monde financier. C'est de là que vient cette notion de « blanchiment à la neige ». Plusieurs rapports de diverses commissions portent sur ce phénomène. Si je ne m'abuse, le plus récent est celui qui a été réalisé en Colombie-Britannique en 2022, je crois. Ce sujet y avait été examiné, mais le problème persiste. Le témoignage que nous avons entendu aujourd'hui sur le rapport de la vérificatrice générale confirme que le CANAFE ne fait pas son travail. Cela étant dit, je trouve incroyable que le président-directeur général par intérim du CANAFE vienne ici pour affirmer qu'il n'accepte pas les conclusions de la vérificatrice générale.

Personne ne prétend que tous les organismes fédéraux doivent être parfaits en permanence ou ne jamais avoir de problèmes. Ils connaîtront toujours des difficultés, surtout lorsqu'il s'agit d'un domaine aussi complexe que la criminalité financière, dont s'occupe le CANAFE. Cependant, en tant qu'avocat, je lis les rapports de la vérificatrice générale depuis plus de huit ans, et celui-ci est l'un des pires que j'aie vus: la vérificatrice générale y affirme clairement que l'organisme ne s'acquitte pas efficacement des deux missions qui lui incombent.

Dans ce cas précis, il s'agit de veiller au respect des lois canadiennes qui visent à contrer le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de fournir aux forces de l'ordre des renseignements financiers exploitables sous forme de renseignements proactifs recueillis auprès des institutions financières ou d'autres organismes réglementés. J'ai moi-même rempli certains de ces formulaires, et j'ai été très déçu d'apprendre que ces rapports que j'avais remplis n'aboutissaient nulle part et semblaient n'avoir aucune valeur, puisqu'ils ne donnent pas lieu à des mesures suffisamment rapides pour être utiles aux forces de l'ordre qui les reçoivent.

Sur le plan proactif, le CANAFE échoue. Sur le plan réactif, comme l'a souligné la vérificatrice générale, sa réactivité diminue avec le temps. Au cours de la période couverte par l'audit — j'ai oublié les chiffres exacts —, son taux de réactivité est passé d'environ 30 % à un peu plus de 20 % — 23 % en fait. Le CANAFE échoue dans ses deux missions fondamentales: faire respecter la loi et fournir aux forces de l'ordre des renseignements utilisables. Ses représentants se présentent devant le Comité et affirment en substance que tout va bien. Ils invoquent un autre rapport portant sur un sujet différent, avec lequel la vérificatrice générale n'est pas d'accord, et prétendent que ledit rapport confirme effectivement ses conclusions. Je trouve cela tout à fait ahurissant.

Franchement, je crois que le président-directeur par intérim aurait dû venir ici et dire: « Nous acceptons les conclusions. Nous allons essayer d'améliorer les choses. Voici comment nous allons nous y prendre. » Au lieu de cela, les gens du CANAFE sont venus contester les conclusions de la vérificatrice générale et affirmer que certaines de ses conclusions n'étaient pas statistiquement significatives. Or, le représentant de la vérificatrice générale lui-même répond que, en réalité, la taille de l'échantillon que le Bureau du vérificateur général a utilisé représentait 36 % des répondants, tandis que l'échantillon que le CANAFE a utilisé pour le même critère ne représentait que 3 % des répondants. Je ne vois pas comment le président-directeur par intérim du CANAFE peut critiquer la taille de l'échantillon de la vérificatrice générale à ce sujet.

C'est ce qui a donné lieu à cette motion, car il est important que le ministre, qui est l'ultime responsable du CANAFE, vienne ici. Le ministre rédige une lettre de mandat à l'intention du CANAFE, dans laquelle il définit ce que l'organisme doit faire au cours de chaque session. C'est le ministre qui est l'ultime responsable du CANAFE, et on a l'impression qu'il est en train de laisser les choses aller, car le CANAFE ne fait pas son travail. Il faut bien que quelqu'un assume la responsabilité. Le mandat du directeur, comme nous l'avons entendu, a pris fin. Nous avons un directeur par intérim qui a des obligations redditionnelles envers le ministre des Finances.

● (1300)

Je pense que le ministre des Finances doit se présenter devant ce comité, assumer la responsabilité des conclusions de la vérificatrice générale, nous dire à quel moment lui-même ou son cabinet a commencé à constater des problèmes au sein du CANAFE et préciser les mesures qu'il prend pour y remédier ou les directives qu'il donne au CANAFE pour y remédier. À mon sens, il est particulièrement préoccupant que le CANAFE ait déposé au Parlement, à l'intention de tous les parlementaires, un rapport contenant des affirmations diamétralement opposées aux conclusions de la vérificatrice générale.

Comme on l'a appris dans le témoignage d'aujourd'hui, le CANAFE avait pris connaissance de ces conclusions dès le mois de février de cette année. L'organisme a néanmoins choisi de déposer un rapport au Parlement présentant une image complètement différente de ses activités. Cela revient à induire le Parlement en erreur. On ne peut pas déposer un rapport affirmant que ses renseignements sont exploitables ou donnent lieu à des mesures concrètes. Dans son rapport au Parlement, le CANAFE affirme que 97 % des renseignements qu'il produisait étaient exploitables. Cela allait à l'encontre des conclusions de la vérificatrice générale. Comment le centre a-t-il pu déposer un rapport affirmant une chose alors que les conclusions dont il avait eu connaissance indiquaient le contraire? Cela revient à induire le Parlement en erreur.

Le ministre doit venir s'expliquer et assumer la responsabilité de cette situation. C'est son organisme. Nous aimerions qu'il vienne passer un peu de temps ici afin de répondre aux questions des parlementaires à ce sujet, et à l'égard de cela en particulier. Dans l'ensemble, oui, le CANAFE a failli à son mandat. Oui, le CANAFE ne fait pas ce qu'il est censé faire. Sauf que, à mon sens, le fait d'induire le Parlement en erreur est aussi grave que les ratés de l'organisme.

Et cela ne concerne que les deux responsabilités principales. Il y a plusieurs autres domaines dans lesquels le CANAFE échoue. La modernisation de ses systèmes informatiques, comme nous l'avons entendu maintes et maintes fois, est l'une des raisons de cet échec. J'ai été stupéfait de constater que, lorsque la vérificatrice générale s'est penchée sur la question — je crois que son rapport indiquait que les responsables du CANAFE avaient dépensé 13,3 millions de dollars sur un budget de 29 ou 30 millions —, ils n'avaient procédé à aucune modernisation informatique ni à l'implantation du moindre nouveau programme.

Parallèlement, comme l'a très bien souligné mon collègue du Bloc dans sa série de questions, il existait un programme international de lutte contre le blanchiment d'argent utilisé par 70 pays qui aurait pu être implanté. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je crois que cela coûtait environ 250 000 dollars américains. Cette somme aurait pu être utilisée. Au lieu de cela, nous avons dépensé 13 millions de dollars et nous n'avons rien obtenu. Nous aurions pu acheter un système prêt à l'emploi pour 250 000 $, au moins pour une utilisation provisoire. C'est la conclusion à laquelle la vérificatrice générale est arrivée. Au moins, nous aurions pu nous en servir dans l'intervalle et faire mieux qu'avec le système manuel que le CANAFE utilise présentement.

Le président: Puis-je vous interrompre? La parole est toujours à vous. Je commence simplement à recevoir quelques regards insistants.

J'ai demandé une prolongation de la séance. Je vais redonner la parole à M. Mantle, puisque ce temps lui appartient, mais j'aimerais au moins sonder la salle, si possible. Plusieurs députés conservateurs et quelques députés ministériels souhaitent intervenir. Je vais leur donner l'occasion de le faire.

Monsieur Mantle, vous avez la parole.

Si vous invoquez le Règlement, madame Yip, je vous écoute. S'agit-il d'un rappel au Règlement?

Jean Yip: Oui. Je demanderais simplement une brève suspension pour une pause-santé.

Le président: Je peux faire cela.

Je vais suspendre la séance pendant deux ou trois minutes, puis nous reviendrons à M. Mantle.

Merci.

● (1300)

(Pause)

● (1305)

Le président: Nous reprenons.

Monsieur Stevenson, vous avez la parole.

Pardon. J'ai dit que j'allais redonner la parole à M. Mantle.

Excusez-moi.

Jacob Mantle: Merci, monsieur le président.

Je vais terminer ce que je disais au sujet de la modernisation des technologies de l'information. Le CANAFE a dépensé 13,3 millions de dollars — je crois que c'est le chiffre exact —, et pourtant, nous ne disposons toujours pas de capacités informatiques modernisées. En fait, certains processus demeurent manuels parce que le CANAFE ne s'est toujours pas remis de la cyberattaque de 2024. Nous ne savons toujours pas combien coûtera un nouveau système informatique, alors même qu'il existe une solution prête à l'emploi qui pourrait être utilisée, du moins dans l'intervalle, jusqu'à ce que le CANAFE mette en place le système qu'il souhaite adopter. Cette solution coûterait une fraction du prix, et son efficacité a déjà été démontrée. Elle est utilisée dans 70 pays, et pas seulement dans de petits États, comme l'a souligné la vérificatrice générale, mais aussi dans de grands pays, comme l'Allemagne — si je me souviens bien — et dans des pays dotés d'un secteur financier avancé, comme la Suisse. Il n'y a vraiment aucune excuse pour ne pas l'utiliser.

En résumé, nous avons un organisme financier essentiel qui ne parvient pas à remplir son mandat d'appliquer les lois contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et le contournement des sanctions, ni son mandat de produire des renseignements financiers exploitables à l'intention des organismes d'application de la loi. Résultat: comme l'a fait remarquer la vérificatrice générale, la capacité du CANAFE à détecter et à dissuader le blanchiment d'argent demeure limitée, alors que c'est précisément sa raison d'être.

Pour couronner le tout, nous avons affaire à un organisme qui refuse de reconnaître ces faits. Si le CANAFE refuse de reconnaître ces faits, nous devons alors demander des comptes à la personne qui en assume la responsabilité, soit le ministre des Finances. C'est pourquoi cette motion invite le ministre des Finances à venir répondre aux questions concernant le rapport de la vérificatrice générale, les défaillances du CANAFE et les mesures que cet organisme et le gouvernement libéral entendent prendre pour améliorer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et faire en sorte que le CANAFE soit au service des Canadiens.

● (1310)

Le président: Merci, et je vous présente mes excuses une fois de plus.

Monsieur Stevenson, vous avez la parole.

William Stevenson: Merci, monsieur le président.

J'avais un professeur de statistiques qui disait qu'il y a trois sortes de mensonges: les petits mensonges, les gros mensonges et les statistiques. Il m'arrive souvent d'évaluer l'information en fonction des pourcentages et des statistiques qu'on nous présente. Aujourd'hui, de toute évidence, nous avons observé un écart entre, d'une part, certains constats de la vérificatrice générale et, d'autre part, le portrait que le CANAFE cherchait à brosser en s'appuyant sur l'évaluation internationale dont il a fait l'objet.

Je remercie mon collègue d'avoir présenté cette motion. Selon moi, il est très important d'entendre le ministre des Finances et de connaître son point de vue, car la vérificatrice générale a dit qu'il n'avait pas examiné le rapport. J'espère que, d'ici sa comparution devant le Comité, le ministre aura effectué une analyse approfondie de ce rapport et qu'il en aura discuté avec ses collaborateurs et la vérificatrice générale. Il pourra alors nous expliquer ce qu'il envisage de faire à l'avenir pour améliorer la situation actuelle.

Nous avons parlé du problème lié à la modernisation. Nous n'avons obtenu aucun échéancier précis. Nous avons aussi appris que le CANAFE a dû doubler certaines de ses équipes afin de résorber d'importants arriérés. Dans une large mesure, le ministre devra venir nous expliquer comment il compte aider le CANAFE à se remettre sur la bonne voie, quelles mesures il entend prendre pour le rendre plus efficace et comment il compte protéger les Canadiens contre les problèmes liés au blanchiment d'argent.

En terminant, je tiens à dire que j'appuie fortement la motion visant à inviter le ministre des Finances à comparaître afin qu'il réponde à certaines questions et nous aide à faire avancer le dossier du CANAFE.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant entendre M. Falk, suivi de M. Osborne.

Madame Tesser Derksen, vous êtes également sur la liste.

Monsieur Falk, vous avez la parole.

Ted Falk: Merci, monsieur le président.

J'aimerais parler de la motion présentée par M. Hallan.

Je crois qu'il s'agit d'une motion tout à fait nécessaire, compte tenu des témoignages que nous avons entendus aujourd'hui au Comité. Nous avons reçu le directeur par intérim du CANAFE, accompagné de ses collaborateurs, ainsi que M. Hayes, du Bureau du vérificateur général. Or, il y avait une divergence considérable, voire un véritable décalage, entre les renseignements que nous avons reçus de la vérificatrice générale et ceux présentés par les représentants du CANAFE.

J'étais membre du comité de vérification il y a une douzaine d'années, et je ne siège ici que depuis la reprise des travaux cet automne. C'est la première fois que j'assiste à une réunion où un organisme, après avoir fait l'objet d'un audit de la vérificatrice générale dans le cadre d'un rapport du printemps ou de l'automne, adopte une attitude consistant à critiquer le rapport et à ne pas reconnaître ni valider les constatations qu'il contient. Je n'ai jamais vu cela au sein de ce comité.

J'ai été très surpris par la position qu'ont adoptée les représentants du CANAFE. En fait, ils n'ont cessé de faire référence à un rapport ou à une évaluation internationale, qui était de nature très différente d'un audit de la vérificatrice générale et qui reposait sur des critères complètement distincts. Ils y ont fait référence à maintes reprises alors qu'ils auraient dû, selon moi, s'en tenir au rapport dont nous discutons aujourd'hui au Comité.

Nous savons que le ministre des Finances est chargé de la surveillance du CANAFE. Cela relève de ses attributions. Je pense qu'il est important de lui demander de venir nous expliquer sa position à l'égard des conclusions du rapport de la vérificatrice générale et de nous dire s'il est d'accord avec les fonctionnaires de son ministère qui contestent ces conclusions.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le ministère, le ministre des Finances n'a pas jugé utile de prendre connaissance du contenu du rapport. Nous devons vérifier si c'est effectivement le cas, et je pense que la seule façon d'y parvenir est de faire comparaître le ministre des Finances pour lui poser directement ces questions.

C'est pourquoi je vais appuyer cette motion.

Merci, monsieur le président.

● (1315)

Le président: Merci.

Monsieur Osborne, vous avez la parole.

Tom Osborne: Merci.

J'essaie de trouver un terrain d'entente afin de régler la motion dont nous sommes saisis. J'aimerais faire valoir deux ou trois points.

Nous avons récemment été saisis d'un projet de loi qui portait justement sur plusieurs des enjeux évoqués aujourd'hui, soit le projet de loi S-8, Loi concernant certaines mesures liées au recyclage des produits de la criminalité, au financement des activités terroristes, au contournement de sanctions et à la détection d'objets inadmissibles dans les transmissions postales. Ce projet de loi traite précisément des enjeux mentionnés dans cette motion et dans le rapport de la vérificatrice générale. Le ministre comparaîtra dans le cadre de l'étude du projet de loi S-8, et ce sera alors le moment propice pour lui poser ces questions.

Par ailleurs, je ferai remarquer que le délai de 21 jours pose problème. Le budget sera déposé aujourd'hui; un délai de 21 jours n'est donc pas raisonnable.

Dans le but d'appuyer au moins une partie de cette motion, je propose deux amendements. Le premier consiste à supprimer « dans les 21 jours suivant l'adoption de la présente motion ». Le deuxième amendement que je propose vise à insérer les mots « sous-ministre des Finances » après les mots « le Comité invite le ». Le ministre des Finances comparaîtra au sujet du projet de loi S-8. Le sous-ministre pourrait, pour sa part, comparaître devant le Comité pour répondre aux questions soulevées ici.

J'aimerais donc que nous envisagions ces deux amendements, et nous pourrons peut-être ainsi aller de l'avant.

Le président: Puis-je répondre à vos questions dans l'ordre inverse, monsieur Osborne? Je comprends vos préoccupations au sujet du délai de 21 jours pour le ministre, mais votre proposition de remplacer le ministre par le sous-ministre enlève justement cette pression. Nous pouvons toujours en discuter, mais pouvons-nous d'abord régler la question du sous-ministre, puis celle du délai? Êtes-vous d'accord?

Tom Osborne: Certainement.

Le président: Merci.

Je vais commencer une nouvelle liste d'intervenants, tout en conservant l'ancienne. J'ai vu M. Hallan en premier, et je prendrai ensuite les autres noms. Le débat portera d'abord sur l'amendement visant à remplacer le mot « ministre » par le mot « sous-ministre ».

La parole est à vous, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Je remercie M. Osborne de ses amendements.

D'après mon expérience, le problème est... Par exemple, dans un cas, il a fallu des années avant que Chrystia Freeland comparaisse devant le comité des finances. En fait, nous avons même lancé un mot-clic à l'époque — #FindingFreeland —, puisqu'elle tardait à accepter de comparaître devant le comité. À mon avis, l'actuel ministre pourrait faire preuve d'une plus grande disponibilité lorsqu'il est invité à comparaître au sujet de certains projets de loi.

M. Osborne a mentionné le dépôt du budget, mais tout est déjà prêt. Le ministère a fait le travail, et le budget nous sera présenté aujourd'hui. Le ministre des Finances dispose donc de tout le temps nécessaire pour venir comparaître ici.

Comme nous le savons, l'objet de la motion est distinct de celui du projet de loi S-8. La motion porte expressément sur le rapport de la vérificatrice générale. Je crois qu'il est important que le ministre vienne témoigner à ce sujet et nous dire quand nous pouvons nous attendre à une mise à jour et à un examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Quant à la suppression du délai, je reviens au premier point que j'ai soulevé: il a fallu des années pour que l'ancienne ministre des Finances se présente devant le comité des finances. À la lumière de ce bilan, il est un peu difficile de croire que le ministre des Finances se présenterait en l'absence de tout échéancier. Au bout du compte, c'est le ministre des Finances qui est responsable du CANAFE et de ses défaillances. Voilà pourquoi il est très important, pour les Canadiens, que le ministre des Finances, en tant que responsable du dossier, vienne répondre des lacunes relevées par la vérificatrice générale dans son rapport.

J'estime donc que la motion devrait rester telle quelle. Nous avons inclus un délai parce que nous savons que, sans échéance, la demande risque tout simplement de rester lettre morte. C'est du moins ce que mon expérience m'a appris. J'espère que les libéraux appuieront la motion.

Merci.

● (1320)

Le président: Merci. Vous avez été bref. J'allais justement vous inviter à laisser de côté la question du délai, puisque nous débattons uniquement du premier amendement, qui vise à remplacer le mot « ministre » par le mot « sous-ministre ».

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis en faveur de la motion. Je suis également ouvert à la proposition de faire témoigner le sous-ministre, mais je pense qu'on ne peut pas non plus écarter le ministre.

Je crois que la motion, à la base, confirme qu'on veut savoir quelles directives et instructions le ministre a données. De plus, on veut savoir s'il a été informé de certains problèmes au sein du CANAFE. Donc, le fait de remplacer « le ministre » par « le sous-ministre » retirerait précisément la personne dont on veut examiner les décisions. La responsabilité parlementaire est un principe de base de notre système parlementaire. Je pense que ça va de soi.

L'autre chose, c'est que les problèmes constatés dépassent le simple problème technique. Comme je l'ai mentionné, des lacunes comparables avaient déjà été signalées dans d'anciens rapports de la vérificatrice générale en 2004. Donc, on doit établir aussi comment ces avertissements ont été suivis et ce qui a été porté à l'attention du ministre actuel.

Par ailleurs, la vérificatrice générale a conclu que le CANAFE ne s'était acquitté efficacement d'aucune de ses deux principales responsabilités. Donc, je pense que cet élément aussi justifie une reddition de comptes de la part du ministre responsable du dossier.

Alors, je crois qu'on pourrait également inviter le sous-ministre, qui pourrait nous donner davantage de réponses sur les démarches administratives prises à l'intérieur même du ministère. Cependant, il est essentiel de faire comparaître le ministre pour qu'il nous informe concrètement de ce qui lui a été rapporté et des directives qu'il a données aux gens de son équipe.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Osborne, avez-vous une dernière observation à faire? Sinon, je passerai au vote.

Je ne vois personne d'autre qui souhaite intervenir à propos de cet amendement.

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 4.)

Le président: La motion a été modifiée de manière à inviter le sous-ministre.

Monsieur Osborne, je vois que vous avez levé la main.

Je vais revenir au deuxième amendement de M. Osborne afin de déterminer s'il est toujours nécessaire.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions garder le délai, étant entendu que la présidence travaillera avec le ministère pour trouver, dans les limites du raisonnable, un moment qui convient au sous-ministre. Cela permet quand même de souligner le caractère urgent de la demande. C'est votre amendement, et vous êtes libre d'en faire la proposition. Il est toujours utile de fixer une échéance.

Pour revenir à l'argument soulevé par M. Hallan, le sous-ministre ne participe pas à la tournée de promotion du budget à l'échelle du pays. Je sais toutefois qu'il demeure occupé par ses autres responsabilités.

Je vous laisse y réfléchir et nous faire part de vos observations à ce sujet. Nous pouvons poursuivre, à moins que vous ne jugiez toujours nécessaire de modifier le délai.

● (1325)

Tom Osborne: Je maintiens mon intention de proposer cet amendement. Cela vaut aussi bien pour le sous-ministre que le ministre. Même si le budget est présenté aujourd'hui, le travail ne s'arrête pas là: il faut ensuite participer au débat sur le budget, préparer les mesures législatives qui en découlent, en faire une étude au sein des comités, et j'en passe.

Oui, je maintiens ma proposition de supprimer l'exigence de comparaître dans un délai de 21 jours.

Le président: Très bien.

J'ai une nouvelle liste. Je vois que M. Hallan a levé la main sans tarder.

Jasraj Hallan: J'aimerais faire une suggestion, monsieur le président.

Comme je l'ai dit, au bout du compte, ce sont les ministres de la Couronne qui assument la responsabilité ultime des problèmes que nous observons au sein des ministères. Puisque les libéraux empêchent le ministre des Finances de comparaître, je propose que nous invitions le secrétaire d'État aux Institutions démocratiques à venir répondre de ces échecs, car, je le répète, c'est le Cabinet qui en est l'ultime responsable. S'ils ne sont pas satisfaits de...

Le président: Je vais vous interrompre.

Cette proposition est irrecevable en ce moment, mais vous pourrez soulever la question plus tard. Nous débattons actuellement de l'amendement de M. Osborne. Je vous remercie néanmoins de vos observations. Je reviendrai à vous sous peu.

Pour l'instant, je cherche à savoir si quelqu'un souhaite débattre de la proposition de supprimer le délai de 21 jours pour la comparution.

Allez-y, monsieur Mantle. Ce sera ensuite au tour de M. Stevenson.

Jacob Mantle: Merci.

J'aurais tendance à être d'accord avec le président pour dire qu'en l'absence d'une date, l'invitation restera lettre morte. C'est peut-être d'ailleurs l'objectif de cet amendement. Je ne peux pas me prononcer sur les intentions de son auteur; il est le seul à le savoir.

En l'absence d'une date, il n'y a aucun moyen d'obliger le sous-ministre à comparaître sans que le Comité prenne d'autres mesures, lesquelles seront bloquées par la majorité libérale. Si les libéraux souhaitent sincèrement qu'une personne vienne parler de cette question, qui, à mon avis, est indéniablement importante, alors nous devrions fixer une date.

M. Osborne a expliqué que son motif initial pour supprimer le délai de 21 jours tenait aux obligations du ministre des Finances. Puisque nous ne demandons plus la comparution du ministre des Finances, je demanderais à M. Osborne de nous dire quel délai lui semble raisonnable. Ce n'est peut-être pas 21 jours. C'est peut-être 41 jours — je n'en sais rien.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. Je vais plutôt vous inviter à le faire, puisque nous discutons de l'amendement de M. Osborne. Je ne crois pas qu'un député puisse modifier son propre amendement à une motion. Si vous le souhaitez, vous pouvez proposer une date avant Noël, peut-être dans un délai de 42 jours. Je vous laisse en décider, mais je vous encouragerais à le faire simplement pour accélérer les choses.

Jacob Mantle: Ce que je vais faire, monsieur le président, c'est céder mon temps de parole, me réinscrire sur la liste des intervenants et écouter ce que les députés d'en face jugent raisonnable. Je serai ensuite heureux de proposer une motion en ce sens.

Le président: Y a-t-il des députés ministériels qui aimeraient répondre à cette question? Sinon, je redonne la parole à M. Mantle.

Allez-y, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan: Monsieur le président, je pense que nous devons fixer une échéance. Je me contenterai de faire une suggestion. Laissons au ministère le soin de choisir une date. Que diriez-vous d'exiger une comparution au plus tard le 11 décembre?

Le président: Nous sommes saisis d'un sous-amendement à l'amendement visant à modifier le délai de 21 jours pour...

Jacob Mantle: Pourquoi ne pas entendre ce qu'ils en pensent?

Le président: Nous le ferons dans un instant. Je vois quelques mains se lever.

Le sous-amendement consiste à exiger une comparution au plus tard le 11 décembre.

Techniquement, Mme Tesser Derksen était la première à lever la main, mais il semble qu'elle vous cède la parole, monsieur Osborne.

Tom Osborne: Je comprends les préoccupations des députés de l'opposition. En l'absence d'un échéancier officiel, il n'y a aucun sentiment d'urgence. Je tiens à rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire concernant le budget, même si celui-ci doit être présenté dès aujourd'hui.

Afin de tenir compte des préoccupations de nos collègues de l'opposition, et sachant qu'il y a une pause parlementaire en décembre, je leur demande s'ils accepteraient un délai de 60 jours. Ce court délai confère un certain sentiment d'urgence, tout en tenant également compte du fait qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir concernant le budget, la préparation de la prochaine législature, et ainsi de suite.

● (1330)

Le président: J'aimerais savoir ce que vos collègues pensent de votre proposition.

Monsieur Hallan, à vous la parole, je vous prie.

Jasraj Hallan: Monsieur le président, s'il s'agit d'un délai de 60 jours à compter d'aujourd'hui, alors cela nous convient.

Le président: Très bien. Je vais à présent demander le consentement unanime pour porter le délai à 60 jours. Y a-t-il des objections?

(L'amendement est adopté. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Excellent, alors le sujet est clos.

Monsieur Hallan, vous pouvez y aller, je vous prie.

Jasraj Hallan: Comme je le disais tout à l'heure, j'aimerais voir s'il serait possible de modifier cet amendement pour lancer une invitation officielle au secrétaire d'État Wayne Long, le secrétaire d'État chargé des institutions démocratiques — pardon, des institutions financières —, car il est important qu'un ministre puisse répondre des défaillances du gouvernement.

Le président: Monsieur Hallan, je reviendrai vers vous à ce sujet. Je vous en remercie.

Je dois respecter l'ordre des interventions, et c'était au tour de Mme Tesser Derksen de prendre la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président. En fait, je vais m'exprimer au sujet de cet amendement.

Je me trompe peut-être, mais je ne vois pas très bien en quoi le secrétaire d'État chargé des institutions démocratiques est concerné par ce dossier.

Le président: Votre collègue s'est repris, il s'agit en fait du secrétaire d'État Wayne Long.

Jacob Mantle: En fait, son titre exact est: secrétaire d'État, Agence du revenu du Canada et Institutions financières, et...

Le président: Oui, vous avez raison, monsieur Mantle, il s'agit de son titre exact.

Madame Tesser Derksen, vous étiez bel et bien sur l'ordre d'interventions pour la séance d'aujourd'hui?

Kristina Tesser Derksen: Oui, tout à fait.

Le président: D'accord. Je vais alors me tourner vers M. Mantle.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, est-ce que vous avez indiqué vouloir prendre la parole?

[*Traduction*]

Je vous vois hocher de la tête.

Monsieur Mantle, à vous la parole, je vous prie.

Jacob Mantle: Je vous remercie.

Comme je l'ai dit, j'aimerais connaître l'avis des députés des autres partis à ce sujet.

Je pense que la présence d'un sous-ministre est une bonne chose. Cela concernera l'aspect opérationnel, mais CANAFE relève légalement du ministre des Finances et du Revenu national. Sachant que le ministre est très occupé, et que c'est pour cette raison que nous avons des secrétaires d'État et des secrétaires parlementaires, je pense qu'il est raisonnable que l'un d'entre eux soit présent. Cela leur laisse le temps de bien se préparer pour répondre à nos questions.

Si le sous-ministre ne peut pas comparaître au Comité avant 60 jours, il est évident que nous ne nous attendrions pas à ce que le secrétaire d'État Wayne Long puisse comparaître plus tôt que ce délai. Cela devrait lui laisser suffisamment de temps pour être informé de la situation et se préparer à répondre aux questions.

Cela me semble être un compromis raisonnable concernant le ministre, mais cela garantit également la présence d'une personne qui soit réellement responsable devant le Parlement et la population canadienne, ce qui n'est pas le cas d'un fonctionnaire, même de haut rang, car le sous-ministre est lui aussi, en dernier ressort, responsable devant le ministre et non devant le Parlement, tout comme le serait le secrétaire d'État ou le ministre lui-même.

Le président: Je vous remercie.

Je propose un amendement à la motion telle qu'elle a été modifiée, visant à y inclure une invitation officielle pour le secrétaire d'État Wayne Long.

Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet?

Tom Osborne: Allons-nous tout d'abord voter pour l'amendement concernant le délai de 60 jours?

Le président: Non. J'ai demandé le consentement unanime à ce sujet. Il n'y a pas eu d'objections, alors l'amendement prévoyant un délai de 60 jours est adopté.

Madame la greffière, veuillez procéder à l'appel nominal concernant l'invitation officielle pour le secrétaire d'État Wayne Long.

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Allez-y, monsieur Hallan.

Je cherche des intervenants pour proposer la motion modifiée avant que nous passions au vote.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Une fois de plus, nous constatons que les libéraux ont empêché un autre ministre de comparaître devant le Comité, et d'assumer la responsabilité des échecs ayant été constatés par la vérificatrice générale.

Nous allons faire un troisième essai. Nous allons essayer de faire comparaître devant le Comité un autre responsable du gouvernement.

Nous aimerions modifier la motion pour que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. Ryan Turnbull, soit appelé à comparaître devant le Comité pour expliquer les échecs de son gouvernement, et répondre à toutes nos questions. Bref, c'est de cette manière que nous souhaitons modifier cette motion.

● (1335)

Le président: Nous avons maintenant un autre amendement à la motion modifiée. Il s'agit d'une invitation à comparaître devant le Comité pour M. Turnbull.

Y a-t-il des intervenants au sujet de cet amendement?

Monsieur Mantle, à vous la parole, je vous prie.

Jacob Mantle: Merci, monsieur le président.

Pour ce qui est de la chaîne de responsabilités, nous avons tout d'abord invité le ministre des Finances à comparaître devant le Comité. Les députés libéraux ont alors rétorqué que le ministre ne pouvait pas venir et rendre des comptes.

Nous avons donc proposé d'inviter le secrétaire d'État Long, le prochain dans la chaîne de responsabilités. Les libéraux ont dit non, alors nous ne pouvons pas le faire comparaître devant le Comité afin de lui demander d'assumer ses responsabilités.

Je propose ainsi d'inviter le troisième responsable en ordre d'importance, c'est-à-dire le secrétaire d'État Turnbull. Nous verrons bien si les libéraux acceptent cette proposition tout à fait raisonnable.

Si les députés libéraux votent contre, ils pourraient alors proposer eux-mêmes quelqu'un au gouvernement qui est responsable du CANAFE. Devrions-nous simplement inviter les députés libéraux à y assister? Qui d'autre devrait être responsable? Si ce n'est pas le ministre des Finances, ni le secrétaire d'État Long, ni le secrétaire parlementaire Turnbull, alors je pose la question suivante à mes collègues: qui est responsable du CANAFE?

Le président: Monsieur Osborne, à vous la parole, je vous prie.

Tom Osborne: Monsieur le président, je m'efforce toujours de faire preuve de bon sens et de créer des liens. C'est le plus haut responsable du ministère des Finances que nous proposons d'inviter à comparaître devant le Comité. Cela permet d'écarter toute considération partisane.

Si l'objectif des députés de l'opposition est véritablement d'obtenir des réponses et non de se livrer à des manœuvres partisanes, alors comme je l'ai dit, le sous-ministre des Finances est le plus haut responsable. Je suis convaincu que toutes les questions que les députés de l'opposition souhaitent poser trouveront une réponse de la part du sous-ministre des Finances.

Le président: Je vous remercie, monsieur Osborne.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, la parole est à vous.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour répondre à l'intervention de mon collègue, je dirais que nos demandes sont raisonnables. Demander à recevoir une personne qui fait partie d'un gouvernement et qui donne des directives, notamment à des sous-ministres ou à d'autres personnes qui travaillent dans un ministère, c'est légitime, normalement, dans une démocratie.

Or, le gouvernement a empêché tout d'abord la comparution du ministre. Or, il doit bien assumer quelques responsabilités, s'il prend des décisions.

Ensuite, mes collègues n'ont pas voulu que nous recevions le secrétaire d'État responsable de l'Agence du revenu du Canada et des Institutions financières.

Là, on demande à recevoir le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national, et il semble encore que c'est trop demander.

Alors, je me questionne: ces gens-là qui travaillent au sein du gouvernement avec mes collègues ici présents, à quoi servent-ils, si nous ne pouvons pas leur poser des questions sur leurs actions? Dans ce cas-là, arrêtons d'avoir des ministres, arrêtons d'avoir des secrétaires d'État, arrêtons d'avoir des secrétaires parlementaires, et faisons simplement rouler la machine gouvernementale par l'entremise de gens de l'appareil administratif. C'est un peu comme ça que j'interprète ce que je vois de la part de mes collègues aujourd'hui.

Moi, je trouve ça inacceptable. Je crois en une démocratie qui est saine, et ça relève notamment d'un principe fondamental qui s'appelle la responsabilité ministérielle, voire la responsabilité gouvernementale.

Aujourd'hui, nous avons une autre démonstration du fait que le gouvernement tire profit de sa majorité pour empêcher les partis de l'opposition d'exiger qu'un réel travail de reddition de comptes se fasse. Je le vis aujourd'hui, le 5 novembre, au Comité permanent des comptes publics, et je l'ai vécu, il y a à peine 48 heures, au Comité permanent de la science et de la recherche. Je me permets de vous donner cet exemple. J'ai demandé à trois reprises qu'on invite des ministres, soit le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Transports, et ça semblait bloquer.

Alors, comment se fait-il que les membres du gouvernement ne veuillent pas que leurs collègues puissent venir nous expliquer leurs décisions? Je pense que c'est sain de le demander, et je ne pense pas que ce soit illégitime de le faire.

Encore une fois, je crois que mes collègues ont également démontré une ouverture concernant le délai relativement à ça, et on a même proposé d'autres choses. J'inviterais quand même mes collègues du gouvernement à prendre conscience de la grande dérive qui se passe actuellement. Quand des ministres ne peuvent plus venir expliquer le fondement de leurs décisions, c'est grave.

Je vais faire un parallèle que je trouve très inquiétant. Il a été clairement démontré que la confiance du public envers nos institutions ne va pas en augmentant. Elle diminue, elle s'effrite. À mon avis, c'est concrètement à cause de ce type d'action de la part du gouvernement, qui refuse publiquement de faire preuve de transparence et de simplement expliquer ce qui s'est passé dans un dossier à ce point important qu'il fait l'objet d'un rapport dévastateur de la vérificatrice générale. Quand la vérificatrice générale nous dit que l'organisation qui est chargée de faire quelque chose n'est même pas capable de le faire, il y a des questions à se poser.

Aujourd'hui, nous avons reçu le responsable de l'organisation, qui a quand même fait preuve de beaucoup de courage, mais je me questionne sur le fondement de ses propos. Il a dit qu'il était en désaccord sur les conclusions de la vérificatrice générale, parce que, selon lui, les indicateurs de référence pour sa performance sont plutôt ceux qu'on trouve dans un autre rapport faisant état de normes internationales. Alors, c'est comme si on disait que la vérificatrice générale, supposément, n'analysait pas les bonnes choses. Moi, je suis en désaccord sur ça.

L'autre chose que j'ai exprimée et que je répète pour mes collègues et le public, c'est que ça fait longtemps que ces problèmes existent. Je vais conclure là-dessus. En 2004, on avait des problèmes quant aux délais dans lesquels on arrivait à transmettre des informations. Aujourd'hui, 22 ans plus tard, on a encore les mêmes problèmes.

Alors, je pense qu'à un moment donné, il faut régler les problèmes. Cependant, pour ce faire, il faut que les gens qui prennent des décisions pour régler ces problèmes puissent venir nous expliquer ce qui se passe à l'intérieur de la machine gouvernementale.

● (1340)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Blanchette-Joncas.

[*Traduction*]

Monsieur Mantle, vous êtes le prochain intervenant sur ma liste.

Jacob Mantle: Merci.

Brièvement, je crois M. Osborne sur parole. Je n'ai jamais siégé à un comité avec lui, et je comprends qu'il essaie de « créer des liens », pour reprendre ses propres mots.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec sa conception de la partisanerie. Je suis certain que les deux camps pourraient le reconnaître, mais ma réponse est la suivante: je pense qu'il est possible de faire comparaître un membre du gouvernement à des fins de reddition de comptes sans que cela prenne une tournure purement politique.

Par ailleurs, une partie de notre travail est de nature politique, car nous avons été élus pour assumer certaines responsabilités. Je ne pense pas que ces deux aspects soient incompatibles. Il est tout à fait possible qu'un membre de l'exécutif vienne devant le Comité pour assumer ses responsabilités. Cela ne signifie pas nécessairement que tout ce qui l'entoure sera de nature politique, surtout dans le cas d'un rapport de ce type, où, en réalité, nous voulons savoir ce qui va être fait au CANAFE.

Honnêtement, je n'ai jamais vu un rapport de la vérificatrice générale aussi accablant pour le gouvernement.

Vous pouvez faire non de la tête tant que vous le voulez, madame Derksen, mais...

Kristina Tesser Derksen: Vous n'avez donc pas lu beaucoup de rapports de la vérificatrice générale.

Jacob Mantle: En réalité, cela fait déjà près de 10 ans que je consulte attentivement les rapports de la vérificatrice générale, y compris dans le cadre de mon métier d'avocat lorsque je travaillais chez CANAFE. Je pense donc que Mme Tesser Derksen aurait bien intérêt à réviser les faits.

Comme je l'ai dit, j'ai rarement vu la vérificatrice générale affirmer qu'une agence ne faisait pas correctement son travail. À mes yeux, cela lui confère une importance particulière. Je ne pense pas que cela signifie que tout va se transformer en cirque politique. Ce n'est pas pour cela que je suis ici, mais bien parce que je crois en la reddition de comptes. Si nous parvenons à avancer sur ce terrain, je pense que ce serait formidable.

Le président: Je vous remercie.

Le prochain intervenant sur ma liste est M. Hallan, suivi de Mme Yip.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Je vais reprendre ce que mon collègue, M. Mantle, vient de dire. Je pense qu'il s'agit en fait d'une forme de loyauté de notre part de faire notre travail et de demander des comptes au gouvernement, surtout à un moment où nous disposons d'un témoignage clair du bureau de la vérificatrice générale indiquant que CANAFE a échoué dans son mandat. Cela a été clairement exposé dans le rapport. Nous devons identifier et interroger la personne qui est en dernier ressort responsable, et ce n'est pas un fonctionnaire. Un représentant du gouvernement en place doit se présenter devant le Comité et répondre des défaillances décrites dans le rapport de la vérificatrice générale. Ce n'est pas la responsabilité des sous-ministres, car ce ne sont pas eux qui, en dernier ressort, élaborent les politiques ou prennent des décisions; c'est bel et bien le rôle du gouvernement.

Au nom des contribuables, et en tant qu'opposition officielle loyale, il est de notre devoir d'exiger des réponses claires de la part du gouvernement: pourquoi des millions de dollars ont-ils été débloqués alors que, comme toujours, ces fonds n'ont pas été dépensés à bon escient? En fin de compte, ils auraient pu réaliser ce projet à moindre coût. Cela rappelle le scandale entourant l'application ArnaqueCan, qui s'est déroulée à la même période. Ils auraient pu y parvenir pour moins cher, mais ils ont décidé de faire appel à un prestataire plus onéreux.

Nous devons apporter des réponses claires à la population canadienne. D'après les témoignages d'aujourd'hui des représentants de CANAFE et de la vérificatrice générale, ceux-ci ont déclaré avoir transmis certains renseignements, mais n'avoir reçu aucune réponse de la part du ministre des Finances. L'absence de réponse de la part du ministre signifie qu'il continue d'ignorer les rapports accablants de la vérificatrice générale. Il y a manifestement un manquement de leur part, et de la part de leur ministère.

Comme l'a dit M. Mantle, nous proposons ici de nombreuses options aux libéraux. Nous avons commencé par le ministre des Finances, mais ils ont empêché cela. Nous avons alors essayé de faire venir le secrétaire d'État Long, qui est également responsable de ce dossier. Encore une fois, les libéraux ont empêché cette convocation. Nous nous tournons donc vers le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. J'ose espérer que nous pourrons obtenir la présence d'une personne responsable de ces ministères afin qu'elle rende des comptes sur les défaillances en question.

J'espère que nous pourrons passer au vote, et j'espère que nous pourrons faire venir ici un représentant du gouvernement pour répondre à nos questions.

Je vous remercie.

● (1345)

Le président: Je vous remercie.

Madame Yip, à vous la parole, je vous prie.

Jean Yip: Merci, monsieur le président.

Je pense qu'il est important de rappeler à certains députés de l'opposition en quoi consiste le mandat du Comité permanent des comptes publics. Il ne s'agit pas de juger si la politique du gouvernement est bonne ou mauvaise, mais bien d'évaluer le processus, la mise en œuvre des différentes politiques.

Le Comité se concentre sur l'administration publique, l'efficacité d'un programme et la manière dont il est mis en œuvre, ainsi que sur le respect des politiques, directives et normes gouvernementales. Le Comité doit demander des comptes au gouvernement quant à l'efficacité de l'administration publique, mais il ne s'agit pas, comme vous le dites, de déterminer si la politique est bonne ou mauvaise. Les personnes responsables de la mise en œuvre des politiques sont les secrétaires d'État. Nous avons proposé de faire comparaître le plus haut responsable du ministère des Finances, à savoir le sous-ministre.

Bref, j'estime que nous avons assumé nos responsabilités, et que nous avons respecté le mandat du Comité. Je propose de lever la séance.

Le président: Merci, madame Yip.

C'est une motion non sujette à débat.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Nous reprendrons nos travaux le lundi 16 novembre.

La séance est levée.

Bonne journée budgétaire à tous.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca